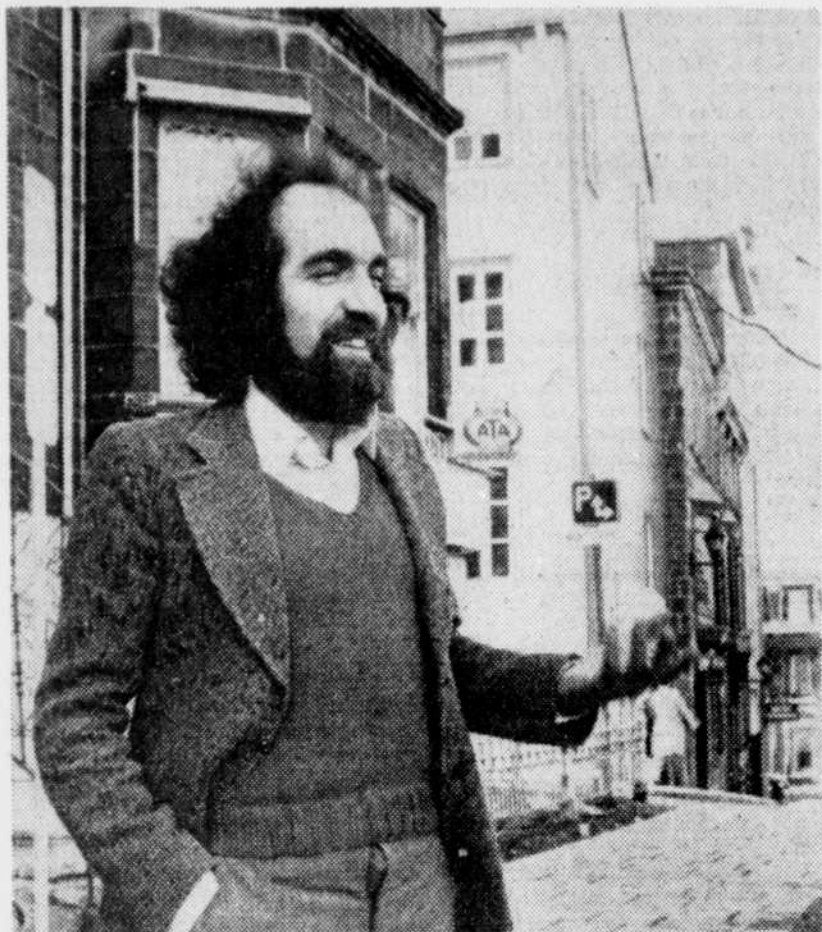


à lire



Le Soleil, Jacques Deschênes

La voix du Vieux-Québec

André Sirois est le président-fondateur du Comité des citoyens du Vieux-Québec. Personnage fort coloré, il a ses admirateurs et ses détracteurs. Jacques Dumais nous trace le portrait de celui qui a fait souvent parler de lui au cours des derniers mois.

page B-3

"NHL Expansion Proposal"

Notre chroniqueur Claude Larochelle nous parle d'un document-choc qui détermine de quelle façon la Ligue nationale de hockey entend admettre les meilleures concessions du circuit rival, l'AMH.

page C-1

Qu'il embarque ou qu'il débarque

Roch LaSalle avertit Claude Wagner de déterminer au plus tôt quel rôle il entend jouer chez les conservateurs.

page B-1

Guerre des prix dans les cinémas?

La chaîne de cinémas Odeon a pris par surprise ses concurrents en réduisant le prix de certains de ses billets.

page H-8



Les tomates de Manseau

Pour la première fois depuis sa fondation en 1974, la Coopérative de Manseau connaît une véritable année de production.

page H-2

Coupable... d'amour

MIAMI, Floride (AFP) — Mercedes Brenner, une jolie veuve de 47 ans, est en prison pour avoir trop poursuivi de ses assiduités Rolland Duvalon.

Celui-ci, également veuf, était obligé de vivre enfermé chez lui à double tour, ne sachant comment débarrasser de l'ardeur de sa compagne de paroisse, qu'il avait connue il y a six ans par les Témoins de Jéhovah et à laquelle il aurait alors promis le mariage.

Mme Brenner, profitant dernièrement d'un début d'incendie au domicile de son idole, dérobaît quelques photographies, les collait dans un album avec des citations de la bible... et les envoyait à l'irréductible.

Celui-ci la traduisit aussitôt en justice pour cambriolage. Clément, le juge la condamnait à \$10,000 de dommages et intérêts, somme qu'elle n'aurait pas payée si elle s'était engagée à ne plus importuner M. Duvalon. Lasse, incapable de faire un tel vœu et sommée de payer l'amende, elle se retrouvait en prison à Miami, ne disposant pas de la somme nécessaire.

L'Alcan construira son usine de \$200 millions

par Jacques FORGET
du bureau du Soleil

MONTREAL — L'Aluminium du Canada Ltée procédera finalement à la construction de sa nouvelle usine d'électrolyse d'aluminium à La Baie, au Saguenay. La décision a été prise à l'occasion de la réunion de vendredi du conseil d'administration de l'Alcan Aluminium Ltée, compagnie-mère, et annoncée hier.

L'usine, d'une capacité initiale d'électrolyse de 63,000 tonnes d'aluminium l'an coûtera \$200 millions. Le déblaiement du terrain et les autres travaux préliminaires commenceront en juillet ou août, comme l'a confirmé au SOLEIL M. François Sénécal-Tremblay, de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée (Secal),

compagnie gérante de l'Aluminium du Canada Ltée. L'achèvement de la construction de la première phase d'une usine de trois unités qui aura éventuellement une capacité de production de quelque 190,000 tonnes l'an est prévu pour 1981.

\$20 millions seront investis cette année, puis \$85 millions en 1978 et 1979 et quelque \$10 millions au début de 1980. C'est donc l'an prochain et l'année suivante qu'aura lieu le gros des travaux. Cet investissement devrait profiter grandement au Saguenay qui se souvient encore de la longue grève de six mois des usines de l'Alcan l'an dernier.

"Autant que possible nous utilisons les ressources humaines et physiques du Saguenay", nous avait confirmé M. Sénécal-Tremblay. Les appels

d'offres aux contracteurs locaux et nationaux pour le déblaiement et la construction de l'usine paraîtront très prochainement. Toutefois aucune faveur ne sera faite aux entrepreneurs locaux qui seront préférés, à condition de respecter les exigences de qualité et d'échéance de l'Alcan.

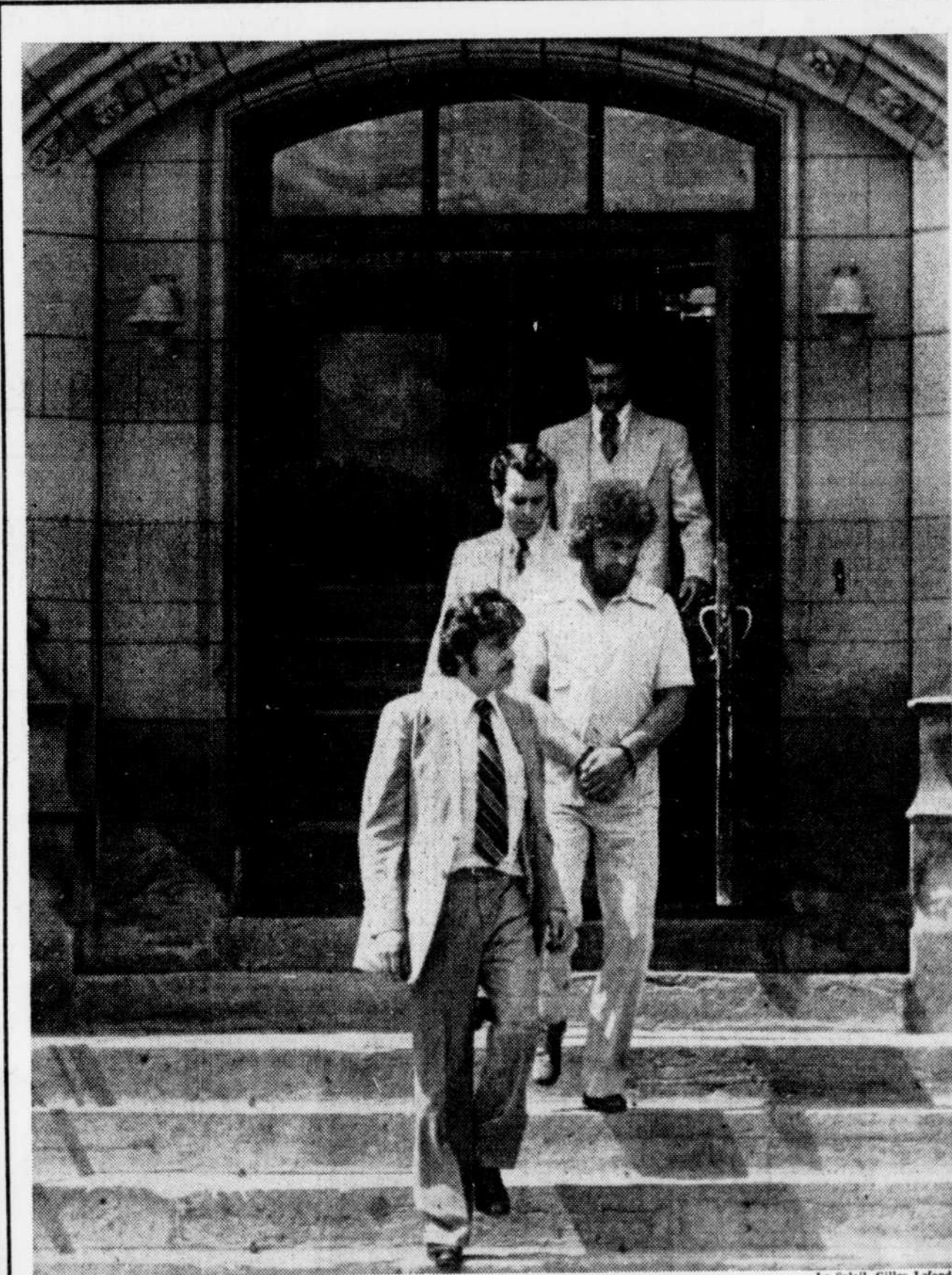
La construction, qui prendra plus de trois ans, engagera en moyenne 400 personnes et jusqu'à 700 travailleurs en période de pointe. La première unité de production de l'usine de La Baie engagera 400 employés permanents. Les deux autres unités de 63,000 tonnes d'aluminium l'an coûteront \$183 millions (en dollars courants), compte tenu que la construction de la première unité de fonte comprendra un atelier d'électrodes et des installations auxiliaires devant servir à toute l'usine.

Le projet de La Baie, municipalité née de la fusion de Bagotville et Port-Alfred et située à 20 milles de l'usine d'Arvida à Jonquières, où l'Alcan Aluminium Ltée a vu le jour voici 50 ans, s'insère dans le cadre de la modernisation et l'expansion de l'Alcan au pays. Il s'agit de moderniser les alumineries et usines d'électrolyse sur les vingt prochaines années au coût de \$1 milliard en portant la production de 700,000 tonnes à 1 million de tonnes d'aluminium primaire.

L'Alcan, deuxième producteur mondial d'aluminium, avait annoncé ce vaste projet dès le printemps 1976 mais la longue grève d'Arvida l'a étiré et

(Suite à la page A2, 4e col.)

• Autres nouvelles sur l'Alcan on page H-1



Le Soleil, Gilles Lafond

Menottes aux poignets et escorté par trois policiers, Jean-Paul Bourque quitte le quartier général de la Sûreté du Québec pour être conduit au palais de justice.

Le présumé ravisseur de Marquis est détenu

par Guy DUBE

Le présumé ravisseur de l'homme d'affaires Charles Marquis, qui a dû payer un montant de \$100,000 en échange de sa vie, le 10 mars dernier, a été capturé en Floride, jeudi soir dernier, et ramené à Québec au cours de la fin de semaine.

Il s'agit de Jean-Paul Bourque, 38 ans, un ex-militaire spécialiste en télécommunications, de Québec. Il a été appréhendé par les enquêteurs Claude Quinn et Lorenzo Harton, de la Sûreté du Québec, ainsi que par la police américaine, au moment où il s'appretait à entrer dans sa chambre de l'hôtel Howard Johnson, à Pompano Beach, Floride.

Les deux enquêteurs québécois suivaient la trace de Bourque depuis deux semaines dans cet Etat du Sud.

Le suspect était jusqu'à tout récemment inconnu des milieux policiers. Il a comparu en cour des sessions de la paix, au palais de justice de Québec, hier après-midi, et il a nié sa culpabilité à des accusations d'enlèvement et d'extorsion. Il n'a pas obtenu de cautionnement et son enquête préliminaire a été fixée à vendredi.

Selon l'enquête policière, Bourque serait demeuré à Québec pendant quelques semaines, après l'extorsion, avant de s'envoler vers la Floride.

Le 10 mars dernier, Charles Marquis, 53 ans, de Sillery, ex-actionnaire et membre du conseil d'administration des Nordiques de Québec, un des directeurs de la firme Beaudet et Marquis, propriétaire des Equipements Saint-Paul, propriétaire du condominium Le Noblet, un des propriétaires des Industries Valcartier, administrateur de la Banque canadienne nationale et membre du conseil d'administration du SOLEIL, avait été

(Suite à la page A2, 2e col.)

ce soir

ARTS: "D'amour et d'eau fraîche", film de Jean-Pierre Blanc, au Cinéma Cartier, à 19h. TELEVISION: "Format 60", émission spéciale durant laquelle le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, fait le bilan des six premiers mois de pouvoir de son gouvernement, à 21h30, au canal 11.

météo

Une journée ensoleillée dans toutes les régions de l'Est du Québec. Aperçu pour demain: ennuagement suivi d'averses en fin de journée; toutefois, il fera beau dans le Bas-Saint-Laurent.

Détails, page E-1

sommaire

Annonces classées E-1 à E-12
A Québec aujourd'hui H-9
Arts et lettres H-8 et H-9
Bandes dessinées E-12
Bridge E-5
Consommation F-6 et F-7
Décès H-10
Economie-finances H-1 à H-6
Feuilleton E-9
Horoscope E-4
Information régionale B-2
Monsieur Québec A-7
Mot mystère E-2
Page documentaire A-5
Patron E-10
Sport C-1 à C-8
Télévision H-7

Le chômage ne diminuerait pas au cours des deux prochaines années

OTTAWA (d'après CP) — Le ministre de la Main-d'oeuvre à Ottawa, M. Bud Cullen, a confirmé hier que son ministère avait préparé des estimés sur le chômage des deux prochaines années et qui laissent entrevoir des jours très sombres. Pis, le ministre a admis qu'il n'avait pas, pour le moment, de nouveau plan pour promouvoir l'emploi.

M. Cullen confirmait ainsi les chiffres révélés par le chef néo-démocrate, Ed Broadbent, plus tôt dans la journée. Ces statistiques prévoient un taux de chômage de 7.6 pour

100 au Canada en 1979, alors qu'il atteint déjà actuellement un sommet inédit de 7.3 pour 100.

Le Québec connaîtrait alors une hausse de presque un pour 100, passant de 9 pour 100 à 9.8 pour 100 en 1979. Le championnat reviendrait cependant à Terre-Neuve, qui serait affligé d'un taux de 17.4 pour 100.

En confirmant ces chiffres, M. Cullen a précisé qu'ils avaient été élaborés par un groupe d'économistes du Québec, de l'Ontario et de la

Colombie-Britannique mais qu'ils n'étaient pas destinés à être publiés.

Le ministre a répondu à M. Broadbent que le gouvernement entend améliorer la situation d'emploi uniquement par les moyens déjà annoncés dans le budget de mars, et qu'aucun autre plan de redressement n'est prévu pour le moment.

Il a de plus indiqué que le gouvernement visait à accroître les industries d'exportation, afin d'augmenter la production.

M. Broadbent, quant à lui, a insisté

sur les statistiques touchant le Québec, qui laissent entrevoir que le chômage passera de 9 pour 100 à 9.8 pour 100 dans cette province. Cette tendance, selon M. Broadbent, pourrait avoir une "fâcheuse influence sur les sentiments des Québécois à l'égard de l'unité nationale et de la confédération", a-t-il dit aux Communautés.

Il a réclamé un nouveau budget fédéral destiné à stimuler l'économie et un programme d'urgence de travaux d'été, ainsi que la mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'examiner la situation à long terme.



En commission parlementaire, le débat sur le financement des partis ne sera pas long

par Raymond GIROUX

La commission parlementaire chargée d'étudier le nouveau mode de financement des partis politiques proposé par M. Robert Burns a entrepris ses travaux à 10h ce matin et permettra peut-être au parrain du projet de loi numéro 2 d'apporter des précisions sur quelques amendements que le gouvernement entend y apporter avant le vote final à l'Assemblée nationale, d'ici l'ajournement d'été.

De nombreux groupes, dont le Parti libéral, reprochent en effet à ce projet extrêmement rigoureux et radical qui a été rendu public en mars dernier, de violer certaines libertés fondamentales et d'empêcher plus particulièrement certains groupes de s'exprimer pour la simple raison qu'ils ne sont pas constitués en partis politiques.

C'est ainsi que des opposants au projet de charte linguistique comme le Positive Action Committee, de Montréal, s'inquiètent des retombées de la réforme du ministre Burns sur leur compte en banque en tarissant leurs sources de financement.

Il semble donc, selon diverses entrevues accordées par le ministre d'Etat à la réforme parlementaire et par le premier ministre lui-même, que ces restrictions seront levées car elles ne cadreraient pas avec la philosophie de la future loi qui ne concerne que les activités courantes de la vie politique, et non des campagnes extraordinaires comme celle du référendum.

Nouveauté

La grande nouveauté de la réforme

réside dans l'interdiction totale faite à toute personne morale, que ce soit une entreprise ou un syndicat, de contribuer à la caisse électorale d'un parti politique, et le plafonnement à \$3,000 en tout de la contribution qu'un particulier peut faire à un candidat, à une organisation locale et à un parti reconnu.

De plus, les fonds actuellement aux mains des partis devront être déposés dans un compte de banque distinct, et les partis devront rendre compte de leur utilisation jusqu'à leur disparition totale. Il sera impossible de déposer de nouvelles sommes à ces comptes, sauf le fruit des intérêts normalement versés par la banque.

Le futur responsable officiel du

financement aurait de son côté des pouvoirs extrêmement vastes qui font tiquer le porte-parole libéral sur la question, M. Jean-Noël Lavoie, qui entend faire porter ses attaques sur le présumé viol des libertés individuelles par le gouvernement péquiste. Ce projet de loi, qui ne constitue qu'un volet de la grande réforme du système parlementaire et électoral à laquelle rêve M. Burns depuis sa nomination, à la fin de novembre dernier, attire toutefois peu d'attention hors des cercles politiques de la colline parlementaire.

Peu de mémoires

Deux organismes seulement, soit la Chambre de commerce et un groupe de comptables agréés, ainsi qu'un particulier, ont daigné adresser un mémoire aux parlementaires, de sorte que les débats seront clos dès aujourd'hui.

La Commission des droits de la personne doit pour sa part donner son avis sur certains aspects litigieux du projet de loi au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, avant le débat en troisième lecture, à l'Assemblée nationale.

De toute manière, les deux campagnes de financement des Partis libéral et québécois ont déjà respecté l'ensemble des normes édictées par le projet de loi quant à la limitation maximum des contributions, les libéraux se permettant cependant le luxe d'accepter encore des contributions de personnes morales.

Les partis se réjouiront d'au moins une mesure de la future loi: le gouvernement fera passer de \$400,000 à environ \$1 million la cagnotte que les partis officiellement reconnus et élus à l'Assemblée nationale devront se partager.

La séparation qui fait jaser Ste-Epouvante

Depuis le temps qu'on en parlait, c'est fait. Ils sont séparés.

"Enfin", a titré en grosses lettres rouges La Trompette de Ste-Puberte.

"C'était inévitable", ont répété tous les observateurs de la scène politique.

Mais la paroisse n'a pas encore quitté le village. C'est tout simplement la maîtresse qui est partie.

"Ce n'est pas une nouvelle", a affirmé le directeur de La Trompette qui n'en a pas moins consacré six pages à l'événement.

"C'est une simple séparation, ce n'est pas un divorce. Ils s'aiment encore. La maîtresse a tout simplement voulu reprendre sa liberté", ont expliqué les amis de monsieur le maire.

Ces commentaires ont immédiatement suscité la réaction suivante des "habitants séparatistes": "On ne demande pas plus. Nous ne réclamons pas un divorce mais une nouvelle association."

Par ailleurs, réunis lors de leur bingo annuel au Club de loisirs, les "habitants séparatistes" de la paroisse en ont profité pour préciser leurs objectifs.

Avant son élection, le père Clément avait promis que s'il était élu président du Club de loisirs il allait immédiatement annoncer qu'il allait séparer la paroisse pour ensuite négocier une association et consulter les habitants.

Maintenant c'est plus simple. Le père Clément va négocier plus de pouvoirs sans séparation et il va ensuite tenir un référendum sur la séparation sans nécessairement réclamer d'association.

"Ce n'est pas compliqué, a déclaré le bonhomme Claude aux journalistes, en tirant sur sa pipe qui ne le quitte jamais, il suffit de nous faire confiance."

Et comme il est poète à ses heures il a ajouté: "Qu'on me dise quel ruisseau on veut que je traverse et qu'on me laisse décider si je le fais nu-pieds ou avec des bottes".

Tout le monde a bien ri. Le ruisseau est à sec depuis deux semaines.

Le père Plexe



Le Soleil, Gilles Lafond

Jean-Claude Bourque, un individu de forte taille (6'2" et 250 livres) n'a offert aucune résistance lors de son arrestation en Floride.

Le présumé ravisseur...

(Suite de la première page)

kidnappé par un individu seul, armé et masqué, pour finalement être libéré sain et sauf, quelques heures plus tard, après avoir remis à son ravisseur un montant de \$100,000 en petites et grosses coupures non marquées.

L'enlèvement s'était effectué dans une chambre de l'hôtel Holiday Inn, de Sainte-Foy, sur l'heure du midi. Après lui avoir fait croire qu'il détenait un contrat pour le tuer, le ravisseur lui a exigé \$100,000 en échange de sa vie. La transaction

s'était effectuée devant aucun témoin, vers 19h35, aux bureaux mêmes de l'homme d'affaires, sur le boulevard Pierre-Bertrand, à Ville Vanier.

C'est un associé de M. Marquis, Gilles Lachance, qui a découvert l'homme d'affaires, menotté dans son bureau, environ 15 minutes plus tard.

Le ravisseur avait déjà pris la poudre d'escampette et ce n'est que deux mois et demi plus tard, après une enquête policière qui a mené les détectives jusqu'en Floride, que le suspect s'est fait arrêter.

L'argent n'a pas été retrouvé et l'enquête se continue.

L'Alcan construira...

(Suite de la première page)

L'automne dernier, puis la victoire du Parti québécois ont tour à tour retardé la décision finale du conseil d'administration. Puis vint le relèvement par 300% des redevances hydrauliques versées par l'Aluminium du Canada Ltée à même ses six centrales du Saguenay, dans le dernier budget Parizeau. Cette hausse fiscale portait à \$6.3 millions la taxe hydraulique de l'Alcan, qui n'avait pas été augmentée depuis les années 40. Mais c'est surtout l'indexation de cette taxe, à l'augmentation du tarif industriel de l'Hydro-Québec, qui effrayait la direction. On retardait de nouveau le lancement de la nouvelle usine de La Baie.

Mais au bout du compte, l'Alcan semble s'être satisfaite avec cette

mesure fiscale, puisque le ministre de l'Energie, M. Guy Joron, rencontré lors du 6e congrès du PQ, a déclaré au SOLEIL n'avoir reçu aucune représentation de la compagnie à ce sujet. Hier, en annonçant la décision, M. Nathanael Davis, président du conseil, a avoué que la décision d'aller de l'avant avait été prise "en présumant que le Québec garderait concurrentielles à long terme nos usines d'électrolyse".

Le Saguenay plutôt que Kitimat

En construisant une nouvelle usine d'aluminium à La Baie, l'Alcan a préféré de fait le Saguenay à la région de Kitimat en Colombie-Britannique où elle possède déjà une usine d'aluminium d'une capacité de 300,000 tonnes d'aluminium primaire l'an. Or, il aurait été facile de doubler la production d'électricité de la centrale hydro-électrique de la rivière Kitimat et éventuellement doubler la capacité de fonte de l'usine. C'est plutôt au Saguenay que l'Alcan a choisi de concentrer ses investissements à cause de l'importance de ses installations ici et l'ouverture du Saguenay tant vers l'Europe que l'Est et le Mid-West américain par le St-Laurent.

L'Aluminium du Canada Ltée

verse actuellement \$170 millions en salaires par année au Saguenay. Dès 1981, lorsque la première cuve de fonte de La Baie sera en production, la capacité de l'entreprise au Québec passera à 760,000 tonnes d'aluminium primaire l'an. En 1981, la valeur de la production d'aluminium de la région, sur la base actuelle du prix du lingot d'aluminium atteindra \$750 millions. Le lingot d'aluminium a été haussé de 3 cents à 51 cents US en fin mars par l'Alcan et les autres producteurs; toutefois, au Canada, la Commission de lutte à l'inflation a rejeté la demande de hausse de la compagnie.

A quand le prochain financement?

Le communiqué émis par la compagnie de la Place Ville-Marie assure que le financement sera assuré par l'Aluminium du Canada Ltée dans laquelle l'Alcan Aluminium Ltée a souscrit \$67 millions en nouvelles actions suite à son financement de \$125 millions l'été dernier. Les autres fonds nécessaires seront vraisemblablement autogénérés ou proviendront du crédit bancaire dont jouit la compagnie; l'Aluminium du Canada Ltée cherchera aussi à profiter des occasions du marché en matière de financement à long terme.

le saviez-vous?

L'enregistrement des décès en Angleterre remonte au temps de Thomas Cromwell, qui l'institua au niveau des paroisses en 1538 (UPI).



vente de pantabas CAMEO

tout diaphane avec pied sandale

.99

PRIX RÉG. \$2.25

la guépière
SIMONS
place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

on est capable d'en prendre

les grands , les moyens , les petits , les suédés , les cuirs , le tweed anglais , les sacs de couchage , la nappe à pique-nique , les housses de l'auto , la catalogue de grand-mère , les lainages importés , les complets de papa , les draperies du salon , les couvre-lits , l'habit de pêche , les cravates de toutes les couleurs , les pantalons de golf , la literie , les jupes de maman , les costumes de baseball , les impers , les robes pour les grandes soirées , et tout et tout.

NET-TOP

10 succursales pour vous servir.
683-4995

MR506

Hausse minime du budget de la CECQ

par Jean MARTEL

La Commission des écoles catholiques de Québec a adopté hier, un budget de près de \$52 millions pour l'année 1977-1978, soit 1% seulement d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Les revenus anticipés par la commission proviendront de subventions gouvernementales (65,5%), de la taxe normalisée (24%), de frais de scolarité à recevoir (8%) et d'une surtaxe maintenue à \$0,21 (4,5%) pour couvrir les dépenses non subventionnées. La taxe pour les contribuables sera donc de \$1,21 du \$100 d'évaluation, incluant cette surtaxe de \$0,21.

D'autre part, les commissaires ont accepté, en raison de la baisse de la clientèle scolaire, la fermeture de l'école Maria-Goretti et du Centre de rééducation psychopédagogique Saint-Coeur-de-Marie. Trois autres écoles, qu'il était question de fermer, seront maintenues pour l'année scolaire 1977-1978: ce sont les écoles Notre-Dame-de-la-Garde, Jacques-Cartier et Notre-Dame-de-la-Pitié.

De 21.878 élèves en 1976-1977, la population scolaire dans les écoles de la CECQ passera, selon les prévisions actuelles, à 20.427 en 1977-1978, soit une diminution de 1.451 élèves.

A cause du financement des commissions scolaires basé sur le nombre d'élèves, la CECQ a dû restreindre ses dépenses: diminution de 79 postes dans le personnel administratif et éducatif des écoles et des services, fermeture de deux écoles mentionnées plus haut, cessation du transport des élèves du 2ème cycle de l'élémentaire dans certaines zones, restriction dans les projets de développement, élimination de l'ordinateur, réduction de certains projets en cours, etc.

Coupure

Les projets de développement qui totalisaient au départ \$307.720 ont dû être réduits à \$156.960, soit une coupure de près de 50% dans les demandes des services et des écoles.

Parmi les projets complètement rayés ou différés, signalons le plan de développement de l'éducation physique à l'élémentaire, la natation pour tous les élèves de la 4ème année, un projet de catéchèse à l'élémentaire, un centre de documentation expérimentale, etc.

Cependant, une quarantaine de nouveaux projets seront mis en oeuvre au cours de l'année scolaire 1977-1978. Pour une bonne part, ces projets sont la poursuite de programmes déjà entrepris et qui doivent nécessairement se continuer. C'est le cas des méthodes d'enseignement de l'anglais "Lado" et "Look, Listen et Learn" introduites graduellement depuis quelques années.

En outre, un communiqué de la CECQ précise qu'une large part sera faite aux projets touchant l'enseignement de la langue maternelle et l'enseignement des sciences. D'autres projets retenus concernent l'ouverture de nouvelles classes pour l'enfance inadaptée, les arts, l'éducation physique et les services du personnel.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Le président de la Commission des écoles catholiques de Québec, M. Dennis Dawson, qui a été élu la semaine dernière député libéral de Louis-Hébert, a présidé hier sa dernière réunion du conseil des commissaires. Il doit céder sa place, après les élections scolaires, à un autre commissaire qui sera élu président de la CECQ à la réunion du 20 juin. M. Dawson désire ainsi se consacrer à son rôle de député. A dr.: Fernand Paradis, directeur-général.



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Cette studieuse assemblée, dans une salle de l'édifice de la CSN, hier, c'est une réunion de membres du nouveau Parti municipal de Québec.

Le Parti municipal propose la refonte des institutions

par René BEAUDIN

C'est une refonte complète des institutions municipales que proposera aux électeurs, l'automne prochain, le Parti municipal de Québec.

Au terme de son premier d'une série de cinq mini-congrès, consacrés au programme, qui portait sur les institutions politiques municipales, le PMQ entend instituer des conseils de quartier, en partie élus, en partie composé d'organismes représentatifs, dont les pouvoirs varieront, toutefois, selon les secteurs.

Ainsi, ces comités de quartier pourront avoir un droit de veto pour ce qui a trait, par exemple, au zonage. Ils n'auront qu'un rôle consultatif, par contre, pour ce qui regarde la conduite et la gestion du corps policier.

En fait, c'est sur l'esprit du programme électoral que se sont prononcés hier soir, les quelque trente militants réunis à l'édifice de la CSN, boulevard Charest.

Mis à part deux votes indicatifs sur la composition et les pouvoirs des conseils de quartier d'une part, et une

réforme de la commission d'urbanisme que certains des militants voulaient voir éliminée, ce fut essentiellement un débat de fond sur le rétablissement de la démocratie dans la vieille capitale, qui a eu lieu.

Parmi les réflexions portées à l'attention du président du parti, M. Paul Daoust, on note une revalorisation de la fonction de conseiller municipal qui, par le nombre d'électeurs qu'il représente, s'apparente presque à celle de député. D'où une suggestion

d'accroître le nombre des conseillers, à l'hôtel de ville, qui est actuellement de seize. Un conseiller pour dix mille habitants, c'est énorme, compte tenu de la nature des problèmes locaux, et souvent personnels, qu'il doit affronter.

C'est de ce flot de réflexions, faites au moins au début, dans une attitude fort studieuse que jaillira un document de travail sur lequel les militants du parti, que M. Daoust espère voir dépasser le millier d'ici l'automne, se pencheront avant de passer à la campagne électorale proprement dite.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Docteur Baignoire peut refaire l'émaillage de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements: 628-3823

POMPES
résidentielles - commerciales - industrielles
VENTE ET RÉPARATION
(toutes marques)
POMPES INDUSTRIELLES STE-FOY INC.
1830 ouest, boul. Hamel
Ste-Foy - 873-5622



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Danson à Québec

Le ministre de la Défense nationale, M. Barney Danson, est arrivé hier après-midi à bord d'un avion du gouvernement, parti d'Ottawa, pour effectuer une visite des installations militaires à Québec et la région. A sa descente d'avion, il devait monter à bord d'un hélicoptère pour se rendre à la Citadelle où une réception intime lui était réservée au mess des officiers. Aujourd'hui, il visitera la base de Valcartier et le centre de recherche de la défense. Dans l'après-midi, il recevra les journalistes à une conférence de presse, qui sera donnée au mess des officiers.

Dr Sarto Létourneau,
optométriste

examens de la vue
chez
SERVICE D'OPTIQUE ÉLITE LTÉE
Place Laurier, Ste-Foy. Tél.: 653-8396

"Carrefour Jean-Talon"

Coin Boul. Laurentien et Jean-Talon
Joignez-vous à
Steinberg - LaSalle - Direct Film
Banque Royale
et autres.

Espaces disponibles immédiatement Brasserie -
Salon de Coiffure Unisexe - Chaussures pour la
famille - Quincaillerie - Décoration Intérieure -
Mode Féminine et Pharmacie.

Vous rêvez de partir en affaires et vous joindre à
un groupe de marchands de tout premier ordre,
contactez-nous! Nous sommes en mesure de vous
aider. Vous y serez surpris!

Réalisation Ivanhoe Corporation

Pour information, tél: 653-4184

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

Depuis 1880,
notre actif est passé à plus de \$1 milliard,
investi à travers le Canada

9 1/2 %

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé
annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous
renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou
composé. Échéances de 30 jours à 10 ans.

Québec: 1135 Chemin St-Louis (418) 681-0277
(M.J. Goulet) (Mme L. Brulotte)

Frais virés acceptés
• Halifax • Montréal • Ottawa • Toronto • London • Winnipeg
• Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary • Vernon
• White Rock • Vancouver • Victoria

MEMBRE REGIE DE L'ASSURANCE-DEPOTS DU QUEBEC
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPOTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

l'éditorial

Il n'y a pas de quoi être fier

Au grand mécontentement du premier ministre Lévesque et de la plupart de ses collègues, mais à la satisfaction béate du ministre Payette, le congrès péquiste a voté majoritairement le principe de l'avortement libre. C'est là une résolution dont le parti ne devrait pas être particulièrement fier et dont, en tout cas, il ne sort pas grandi.

Que le gouvernement ne se sente pas lié par un souhait aussi condamnable, il n'en reste pas moins qu'une faction politique qui s'attache à une telle énormité, au nom d'une politique familiale globale, des droits à la santé et à la vie, et surtout au nom de la liberté de la femme, ne mérite guère de crédibilité pour le reste de ses prétendues politiques sociales.

On aura beau se prétendre radical et prétexter chambarder l'ordre social existant, on ne peut jouer aussi allégrement avec le principe sacré de l'inviolabilité de la vie humaine sans devoir répondre d'une dangereuse désaffection morale et risquer de jeter le discrédit sur l'ensemble d'une idéologie politique qui ne le mérite pas.

Car, il y a longtemps que la tradition juridique a traité de la question à savoir que l'inviolabilité de la vie d'un innocent ne dépend pas de son plus ou moins de valeur. Et si cette sagesse juridique ne suffit pas à convaincre, il n'est que d'interroger l'histoire, assez récente somme toute, des régimes politiques fondés sur

la théorie de la valeur du citoyen et de sa relativité en face de l'utilitarisme social.

En fait, toutes les discussions passionnées et les affrontements violents, qu'a provoqués jusqu'ici la question de la libéralisation de l'avortement, reposent fondamentalement sur la notion de vie humaine qu'il n'appartient pas plus à l'individu qu'à la société de disposer ou d'établir en valeurs relatives à des circonstances.

Certains prétendent à ce sujet que la science n'a pas encore établi hors de tout doute à quel moment de la conception la vie humaine envahit le fœtus. Ces gens sont, pour la plupart, opposés à la peine de mort. Or, on peut leur demander en retour quel est le moment qu'ils peuvent juger opportun pour pouvoir affirmer qu'un fœtus n'est pas un être humain et le traiter comme tel. D'ailleurs, si doute il y avait, pourquoi ne serait-il pas en faveur de la vie humaine?

On sait que l'Etat social contemporain prend chaque jour davantage à charge sa mission de protéger et promouvoir la vie humaine, en parfaite concordance avec la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et de l'enfant. Il n'y a aucun doute que cette protection doit commencer, non pas au moment de la naissance ou de l'âge majeur de la personne humaine, mais bien à partir de la conception, car celle-ci marque effectivement le

début d'un seul et unique processus vital qui parviendra à sa conclusion avec la naissance d'un nouvel être humain.

Or, dans la civilisation occidentale, cette protection de l'enfant qui n'est pas encore né a commencé assez tôt. Autant que les institutions aménagées en sa faveur depuis longtemps, comme le "curateur au ventre", la mutation et la révocation des donations, les dispositions actuelles prévoyant un traitement de faveur accordé aux femmes enceintes en cas d'arrestation ou de condamnation pénale, non seulement démontrent l'intérêt public porté à la vie de l'enfant conçu, mais prouvent aussi que le droit positif lui-même lui réserve des droits.

Comment pouvoir nier alors qu'il soit dès le premier instant de vie titulaire de droits, absolument distincts de la simple capacité d'agir, qui coïncident avec le concept juridique de la personne elle-même. Et comment prétendre pouvoir disposer comme on l'entend du premier droit qu'il possède, le droit à la vie ou, plutôt, le droit à la protection de sa vie?

A une époque éloignée, même au temps des moeurs dissolues de la période gréco-romaine, on reconnaissait l'illégitimité de l'avortement et son incidence sur la dégradation sociale. Il était même puni très sévèrement sous l'empire des Pharaons d'Egypte. En réalité, l'Homme, quel qu'il ait été son degré de civilisation et son sens spirituel, a toujours eu conscience de la

dimension humaine du fœtus et de la gravité de sa destruction.

A quel degré de civilisation doit-on penser être arrivé pour admettre que des individus, au nom de droits individuels, d'émancipation féminine, de liberté sexuelle et même de contrat social nouveau, se résolvent à revendiquer, collectivement et dans le contexte d'un recueillement politique, le droit pour la femme de disposer comme elle l'entend du fruit de sa conception comme d'une vulgaire dent cariée?

Comment un gouvernement conscient de ses graves responsabilités morales pourrait-il attaquer politiquement son grelot à une philosophie aussi pernicieuse sans encourir le risque condamnable de cautionner la turpitude publique, le laxisme déjà trop avancé de nos moeurs sociales et l'anarchie des valeurs fondamentales qu'il a accepté de protéger.

On a parlé de référendum. C'est du délire. Une fausse opinion ne devient pas meilleure sous le prétexte qu'elle est partagée par des millions d'individus. Quand on prétend bien gouverner, on prend d'abord ses responsabilités comme n'a pas craint de le faire M. René Lévesque, à la suite de cette lamentable résolution. Mettre aux votes une question de morale sociale aussi vitale, c'est admettre que l'on est incapable de le faire.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Eclairage insuffisant?

Aux Yeux du Présent

Aux Yeux du Présent
Radio-Québec.

J'ai admiré vos premières émissions, notamment Neron avait-il... etc. Vos enquêtes sur la Confédération, Louis-Joseph Papineau et autres ont commencé à éveiller mes doutes sur vos bonnes intentions; votre enquête sur Chiniqui a dépassé les bornes. Pourquoi tentez-vous de nous faire juger ceux qui nous ont précédés, quelles sont vos réelles intentions? Non seulement vous ne les jugez pas vous-mêmes, mais vous rejetez la responsabilité sur nous, éclairés seulement par vos témoignages, ceux choisis par vous. Pourquoi remuez-vous tant de boue, pourquoi juger "Aux Yeux du Présent" des gens qui n'avaient que leurs lumières et qui ne connaissaient pas la suite de l'Histoire? N'étaient-ils pas sincères, eux?

C'est avec cela que vous voulez modeler une conscience collective?

C'est de la perfidie! Pensez un peu comment cette génération sera-t-elle jugée par ses descendants, elle qui foule tout aux pieds: religion, morale, principes, lois, traditions... Tiens, faites donc une émission sur ce sujet, "Aux Yeux de l'Avenir" ce sera pour une fois, prévenir au lieu de démolir. Un autre conseil, invitez donc les autorités civiles et religieuses, elles aussi, je suppose, ont droit à l'antenne: invitez-les à se défendre avec des preuves en main. Qu'elles soient représentées non pas par des acteurs, mais de vrais personnages; si vous ne le faites pas, moi, je le ferai, dès aujourd'hui, je les inviterai à sortir de leur mutisme, dont vous profitez, pour sauvegarder la morale qu'ils ont pris des siècles à nous inculquer.

S'il fallait juger de la valeur d'une collectivité par quelques-uns de ses membres, monsieur, démolissons tout, et ne rebâtissons rien, ce sera toujours

comme cela. Le gouvernement actuel, pas plus que les autres, n'est à l'abri de mauvais sujets.

Je ne suis pas prêtre, je n'ai pas de religieux dans ma famille et je ne pratique pas plus qu'il ne faut, mais je suis dégoûtée de vos manoeuvres envers nous, qui avons travaillé ferme, nous nous sommes sacrifiées pour nos principes, nous ne voulons pas, avec notre argent, voir ridiculiser notre mentalité, nous n'avons pas besoin de vos lumières, elles noircissent tout, qui êtes-vous donc?

Tout cela retombera sur vous; il ne reste que les conséquences à venir et elles ne manqueront pas, je ne dirai pas: Amen, car je ne le souhaite pas. J'ai des enfants et je tremble pour leur avenir.

A bon entendeur, Salut!

(Mme) Irène Durand,
Loretteville.

Place aux lecteurs

M. le rédacteur en chef.

Je dois vous signaler ma profonde déception concernant l'espace que vous accordez maintenant à "l'opinion du lecteur". Jose espérer que la chronique de Richard Daigneault sera placée à un autre endroit. Même, si vous devez pour cela retrancher dans les très payantes pages publicitaires! C'est peut-être une utopie de ma part que de songer à la publication intégrale de mon texte, mais je vous présente néanmoins mon opinion quant à l'état de l'information au Québec.

D'abord, énumérons quelques faits: le ministre André Ouellet disait posséder une liste des séparatistes au réseau français de Radio-Canada. Quelques-uns de ses collègues, Jean Marchand, Marc Lalonde, faisaient des déclarations semblables sur l'objectivité de l'information à la télévision d'Etat. Après de multiples pressions, le CRTC reçoit le mandat d'enquêter sur le rôle de la société d'Etat: "maintenir l'unité du pays". Il est intéressant de noter que l'organisme chargé de l'investigation relève du Conseil des ministres, d'où il tire sa "crédibilité".

A la suite de ces événements, les citoyens sont en mesure de se poser des questions au sujet de l'ingérence du fédéralisme sur leur petit écran. Les ministres fédéraux, en agissant ainsi, bafouent un principe fondamental de notre démocratie: le droit à une information saine dépourvue de tout dirigisme politique. Autrement, sur quoi devons-nous nous baser pour avoir une opinion objective. Sur les propos d'un Raymond Garneau! Les libéraux faussent les règles du jeu sous prétexte que l'intérêt du pays est en cause.

Radio-Canada est une entreprise financée à même les deniers publics québécois et canadiens. Elle a l'obligation de demeurer au service de tous: anglophones, péquistes, fédéralistes, etc. Chacun doit pouvoir s'y exprimer librement. L'instigateur de la chasse aux sorcières séparatistes, M. Ouellet, essaie par tous les moyens de museler l'information. Selon lui, on accorde trop d'importance au Québec. Comme le dit si bien son confrère, Jean Marchand: "quand on ne mesure pas 6 pieds 4", on ne mesure pas 6 pieds 4".

La folie furieuse d'Andre Ouellet s'expliquerait peut-être par les paroles de J.H. Gagnon, le directeur de Radio-Canada à Québec.

"Radio-Canada est là où les événements se passent. Dans une rue où il y a une dizaine de maisons, s'il y en a une en feu, on est porté à regarder celle qui brûle". Vous avez sûrement deviné, la rue c'est le Canada et chaque maison représente une province. Monsieur Ouellet serait le pyromane qui cherche à éteindre l'incendie qu'il a allumé.

Que penser des autres médias, des journaux? Le Nouvelliste, Montréal-Matin, la Tribune, La Voix de l'Est, et La Presse sont entre les mains d'un homme, Paul Desmarais, via Power Corporation. Est-il nécessaire de mentionner que la campagne électorale de 1968, la Trudeaufolie, a été élaborée dans les bureaux de Power! En plus, le renard de la finance déclare ne pas intervenir au niveau du contenu de ses journaux. Sauf, s'il prenait l'envie à l'un d'eux d'appuyer la thèse indépendantiste.

Luc Chamberland, étudiant
CEGEP Ste-Foy,
Cap-Rouge.



Sacerdoce et femme

M. Jacques Houde,
Emission "Second regard",
Société Radio-Canada
Montréal.

J'ai écouté avec une profonde tristesse et une indignation qui croissent à mesure que j'entends les propos de cette dame dont je n'ai pu retenir le nom, et qui parlait au nom d'un groupe pour "Les droits de la femme" à votre émission "Second regard" dimanche le 22 mai.

Par vos invités, pour le moins qu'on peut qualifier "d'égarés", il apparaît clairement à tout catholique sincère, que sous le couvert d'une émission religieuse, vous travaillez hypocritement mais avec acharnement à la démolition de la Sainte Eglise.

Après nous avoir horrifiés par ses propos blasphématoires sur la personne du Christ, voilà qu'elle se met à débâter sur celle du Pape en lui reprochant entre autres, de ne pas vouloir admettre les femmes au sacerdoce.

Mais pour qui se prend-elle donc?

A son âge, elle a eu certainement la chance d'avoir appris le

catéchisme. A-t-elle oublié que le Pape est là pour garder et continuer l'enseignement intégral du Christ, et que s'il agissait autrement, par le fait même il ne serait plus pape!

Or le Christ quand il a fondé son Eglise, n'a pas voulu de femmes prêtres, et ce n'est certes pas après deux mille ans de son existence qu'il va sur le conseil de l'une d'elles vivant en 1977, changer sa manière de faire!

Je crois de plus qu'il y avait

bien dans les contemporaines du Christ durant son séjour sur la terre, des femmes aussi brillantes et surtout aussi dignes d'être prêtres que votre invitée, cependant si sa Très Sainte Mère a été proclamée Mère de l'Eglise, elle n'a jamais été prêtre.

Chacun son boulot! La femme n'est pas prêtre, mais elle est celle dont Dieu se sert pour les donner à sa Sainte Eglise.

Monique Robertson
Québec.

Des platitudes

Le réalisateur de l'émission
"L'union fait la farce"
Télé-Métropole.

Ma conscience sociale et humaine et mon statut de mère m'obligent à dénoncer publiquement la vulgarité des propos tenus par l'animateur Serge Bélair dans le cadre de "L'union fait la farce" lors de la dernière émission de la saison, mercredi le 18 mai. L'animateur et quelques-uns des artistes invités, paraissant à court d'imagination, ont tenu des propos absolument

grotesques sur le compte des défectueux mentaux. Les tentatives de "farces" du genre de celles entendues et que je cite ci-après sont nettement déplacées et inadmissibles dans quelque émission de télévision que ce soit: — "Aie, arrête ça, tu as l'air d'un arriéré mental!" — "Vite, dépêchez-vous de l'enfermer, celui-là".

Chacun jugera de l'irréflexion des propos échangés sans parler des inconvenantes moqueries de

l'animateur et de ses compères sur l'homosexualité masculine. D'ailleurs, il y avait parmi eux un artiste qui semblait visiblement mal à l'aise devant une telle situation. En terminant l'émission, l'animateur a dit aux téléspectateurs ceci: "A cet automne, j'espère". Je lui réponds ce qui suit: "A cet automne, surtout pas".

Lise Gosselin Lavoie
St-Pierre,
Ile d'Orléans.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur
Président et directeur général: Paul-A. Audet
Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Beauchamp
Directeur de l'information: Claude Masson
Directeur de l'édition: Marcel Pépin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3334

RENSEIGNEMENTS
647-3233

REDACTION
647-3394

la page cinq

Avortement: "étapisme" préférable

C'est à un marathon essoufflant que s'est livré le Parti québécois au cours du week-end. Tout le monde est arrivé épuisé au fil d'arrivée du vélodrome et on ne sait au juste à qui décerner les médailles rituelles.

Car les congrès du Parti québécois tiennent à la liturgie, sinon de l'exorcisme, par leur allure grave et sérieuse, leur atmosphère spartiate, leurs raffinements austères, leur avalanche de textes bourrés de priorités... prioritaires et leur incessante lutte contre la montre du temps, toujours trop court. Trente heures de débats intenses et denses sur à peu près tous les sujets imaginables, il faut le faire.

Le Parti québécois l'a fait une fois de plus en fin de semaine, démontrant que la prise du pouvoir n'a pas privé ses fidèles — car ils en sont — de leur vitalité intellectuelle et physique, non plus que des arguties procédurières qui ne laissent rien au hasard, pas même un malheureux point et virgule mal placé dans une longue résolution truffée de lourdes considérations.

Mais il y a des limites à tout, et il faudra revenir vite à un rythme moins infernal et catastrophique, à un menu moins abondant et qui ne donne pas d'indigestions aiguës, à une mécanique moins compliquée et plus souple.

En tenant son 6e congrès général au vélodrome du Parc olympique, le PQ voulait peut-être faire la preuve par l'absurde de la nécessité d'un centre des congrès à Montréal. C'est fait maintenant: j'ai

l'impression qu'aucun congressiste ne retournera dans ces dédales cavernaux; même la ferveur contagieuse des prosélytes péquistes ne réussit pas à animer les luxueuses catacombes olympiques.

Beaucoup de besogne

Ceci dit, les militants, parmi lesquels les cols blancs et bleus se sont joints en grand nombre aux enseignants, médecins et autres "professionnels" des débuts héroïques du MSA, ont abattu beaucoup de besogne de vendredi à dimanche soir. En très grande partie, ils ont suivi les appels à la modération et au réalisme lancés par leur chef incontesté et premier ministre, M. René Lévesque.

Sur le point capital du référendum, par exemple, ils ont concouru d'emblée à la promesse électorale de novembre dernier et ils ont modifié le programme en conséquence. Et tout en ayant toutes les énergies vers cette étape, le parti poursuivra la démarche autonomiste des trente dernières années, négociant ferme avec Ottawa, allant chercher tous les pouvoirs et l'argent qu'il pourra.

Sur un autre sujet, le Dr Camille Laurin a reçu un appui enthousiaste à son projet de Charte de la langue française. Il est vrai que les militants dits radicaux veulent aller plus vite et plus loin, notamment en abaissant de sept à cinq ans les délais de francisation et en réduisant encore plus les droits des étrangers en matière d'enseignement. Mais le ministre a bien dit

qu'il n'est pas question d'aller au-delà du projet de loi numéro 1, et l'ensemble des délégués a bien accueilli sa mise au point.

En revanche, les militants ont adouci quelque peu l'article du programme qui signait l'arrêt de mort instantané de l'enseignement privé. Il est vrai que le texte adopté dimanche est alambiqué, sinon ambigu, mais il fait preuve d'une certaine souplesse qui a réjoui le ministre de l'Éducation et qui donne à M. Jacques-Yvan Morin un sursis de cinq ans pour mettre au point des accommodements.

D'autre part, les militants ont réitéré leurs demandes en vue de l'indexation des impôts et de l'établissement de l'assurance-automobile, mais ils ont accepté de fort bonne grâce les explications de M. Jacques Parizeau et de Mme Lise Payette.

En revanche, M. Jacques Couture, qui avait de la difficulté à faire admettre à ses collègues qu'un projet de loi anti-casseurs de grève est une priorité... prioritaire parmi une centaine d'autres, a vu le congrès réclamer cette mesure avec enthousiasme. Il pourra sans doute la faire passer maintenant au cabinet au cours des prochaines semaines. Dimanche, il jubilait, et pour cause.

Des pelures de banane

Sur plusieurs autres sujets, les militants ont pris grand soin de ne pas embarrasser le gouvernement, déjà aux prises avec de multiples contraintes, tout en le talonnant

comme il se doit. C'est le cas en ce qui concerne le rôle de l'État en matières économiques ou internationales, pour l'aide aux PME, pour l'énergie, l'environnement, le loisir, et le reste.

A vrai dire, le congrès n'a acheminé que sur deux ou trois pelures de banane évidentes, autant à cause de la hâte de tout faire en un temps record qu'en raison du

citoyens comme les autres, ce recul n'est pas défendable, et M. Lévesque l'a dit clairement. Comment le PQ peut-il refuser aux premiers habitants de ce pays ce qu'il réclame pour lui-même au sein du Canada?

Double rebuffade

Mais ce n'est pas par inadvertance que les délégués ont entériné, à une faible majorité il est vrai, une longue résolution qui, sous le couvert d'une politique familiale et du droit à la maternité librement consentie, sera perçue comme la législation de l'avortement libre et gratuit. Ses partisans étaient drôlement préparés et avaient tout prévu, y compris la demande de scission en deux de la résolution, demande qui s'est soldée par une double rebuffade pour la majorité des dirigeants du PQ. Les "progressistes" ont crié victoire, y compris Mme Payette, pour qui les militants ont fait preuve de "maturité", mais c'est une victoire qui laisse un arrière-goût amer dont le PQ aura pu se passer.

Je sais bien que tous les partisans de la "libéralisation" vont me crier des noms et me traiter de chauviniste mâle et borné, mais ce n'était ni le moment, ni le lieu de prendre une telle position. Je parle d'un simple point de vue tactique et stratégique, à l'heure où sonne la bataille du référendum. Au surplus, le Québec ne peut rien faire dans l'état actuel des choses, puisque l'avortement relève du code criminel, et que le code criminel relève du gouvernement fédéral. Plus en-



gilles lesage

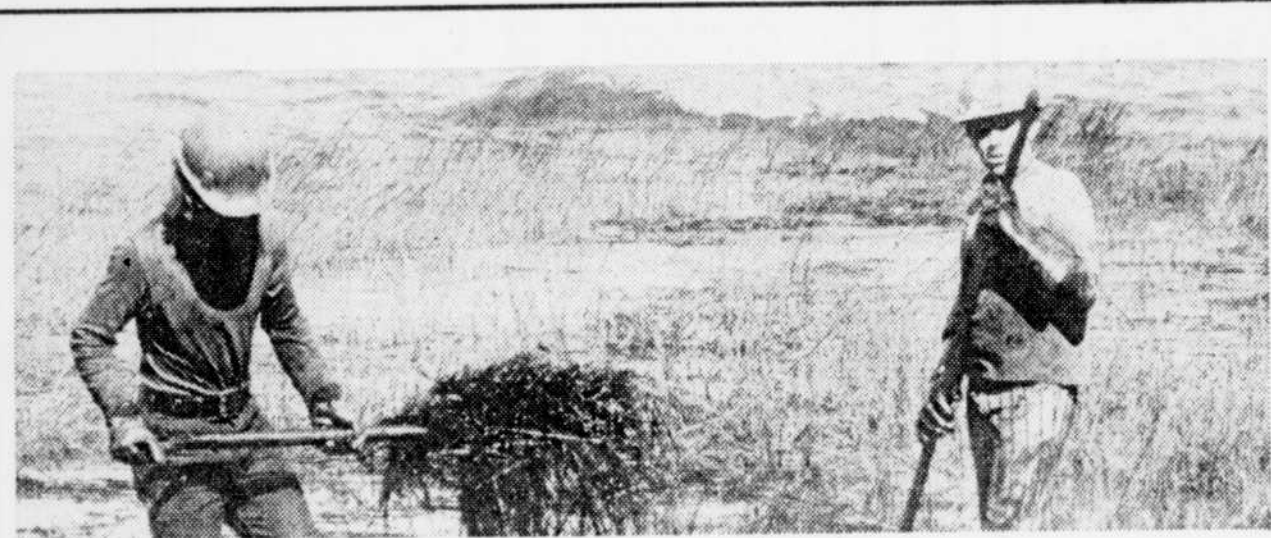
militantisme vigilant de l'aile dite progressiste. Mais les organisateurs et/ou les dirigeants du parti n'ont qu'à se mordre les pouces: comme par hasard, quelques sujets, les plus litigieux, avaient été gardés comme dessert de deux journées éreintantes... et enfumées, malgré l'interdit officiel.

Ainsi, c'est probablement à cause de la fatigue qui alourdit l'esprit que les délégués ont refusé de reconsidérer une résolution qui priverait les Amérindiens d'un "titre clair de propriété sur les terres qu'ils occupent, y compris les réserves et autres établissements". L'on eut beau expliquer qu'il ne faut pas faire preuve de paternalisme envers les Amérindiens, des

ce, ce sujet explosif n'en finit plus de torturer des milliers de consciences, qui se sentiraient violentées à leur tour par les 699 votes péquistes.

Le débat est lancé, certes, mais c'est un piège à ours que les militants viennent de lancer dans une forêt gouvernementale où les arbres à abattre sont déjà énormes.

Le pire de l'affaire, c'est que ce congrès passera à l'histoire comme celui de l'avortement. Et ce sera dommage. Car en cette matière, tout autant que pour l'accession à l'indépendance, il aurait fallu ménager des étapes, recourir à la politique des "petits pas".



Le pétrole devient rapidement une source perpétuelle d'embêtements pour les écologistes. Récemment, la jaillissement de pétrole de la plate-forme Ekofisk-Bravo, dans la Mer du Nord, est devenu un nouveau cas de conscience.

Quand le pétrole fait peur

par Vincent Buist

STAVANGER (Norvège) (Reuter) — Le courant officiel tourne à l'optimisme en Mer du Nord, maintenant que le jaillissement de pétrole de la plate-forme Ekofisk-Bravo a été maîtrisé. Le gouvernement norvégien met en oeuvre des moyens considérables pour résorber le plus vite possible la marée noire, et la catastrophe sera probablement moins grave que ce que l'on avait craint.

Paul "Red" Adair, le "pompiier volant", et ses hommes ont remporté une nouvelle victoire. La production de la plate-forme Bravo devrait pouvoir reprendre prochainement.

Finalement, la nappe de pétrole tant redoutée disparaîtra sans doute plus vite que les retombées politiques et psychologiques de l'accident d'Ekofisk. Le jaillissement incontrôlé du pétrole pendant plusieurs jours a ravivé les appréhensions des habitants de Stavanger et de toutes les communautés le long de la côte occidentale norvégienne en ce qui concerne les ravages que le pétrole risque de provoquer.

L'opinion publique norvégienne est plus que jamais sensibilisée à ce qu'il faut bien appeler le problème du pétrole. Il n'y a pas que les considérations d'ordre écologique à entrer en jeu. Le problème se pose peut-être autant sur le plan des convictions, des usagers et des traditions. C'est tout un mode de vie que le pétrole menace, pensent beaucoup de Norvégiens de la côte ouest.

Ils sont quelque cent mille ou plus à rester très attachés à la religion et aux habitudes ancestrales. La plus grande partie de leur travail est fondée sur la pêche, la culture et l'artisanat. La prospérité du pétrole de la Mer du Nord a déjà commencé, en quelques années, à

rogner ces structures fondamentales.

Inquiétude

Les communautés s'inquiètent de la pénétration abusive du pétrole dans leur mode de vie. Elles craignent surtout que l'industrie pétrolière, le jour où elle aura terminé d'extraire toutes les richesses possibles de la Mer du Nord, se retire en ne laissant rien aux habitants, sinon une situation beaucoup plus dégradée. Ces craintes sont partagées par un puissant lobby de défenseurs de l'environnement.

Et l'environnement, sur la côte ouest, c'est pratiquement tout. Ce que l'on redoute le plus, c'est de voir le développement de l'industrie pétrolière attirer à lui les travailleurs des villages environnants, essentiellement voués à la pêche et à la culture. Puis, quand cette prospérité aura cessé dans huit ou dix ans, il ne restera plus dans son sillage que des bouleversements sociaux, une jeunesse corrompue et un amas de ferrailles abimant le paysage.

Les changements des structures sociales apparaissent déjà. Si, le dimanche après-midi, l'église de la mission qui surplombe Stavanger reste toujours aussi fréquentée par les fidèles, la basse-ville voit, quant à elle, des centaines d'adolescents désœuvrés déambuler de cafés en cafés le long des "docks". Ils s'enivrent à la bière.

"C'est quelque chose de nouveau pour nous", déclare une serveuse d'âge moyen.

"C'est ce que nous a apporté le pétrole, et nous pensons que cela va empirer", ajoute-t-elle.

Jusqu'à présent, les habitants de Stavanger restent réticents à l'égard de l'afflux d'argent et des techniciens étrangers. Leur peu d'empressement à construire rapidement des hôtels et des restaurants empêche un climat de ruée vers l'or noir.

"Les gens d'ici ne veulent pas dépenser leur argent inutilement", dit un ingénieur de la région.

L'argent du pétrole

Mais des tensions se produisent, inévitablement, entre les travailleurs grassement payés de l'industrie du pétrole et la population locale.

"De jeunes ménages ne trouvent pas à se loger. Ils ne peuvent pas concurrencer l'argent du pétrole", déclare un habitant de Stavanger, ajoutant que le "bock" de bière à Stavanger coûte deux couronnes de plus qu'à Oslo.

Le geyser de la plate-forme a eu également, d'importantes retombées politiques dans la capitale norvégienne, renforçant la position du lobby antipétrole. Les pêcheurs exercent une influence politique considérable en Norvège, et leurs plaintes contre une exploitation trop rapide du pétrole ne cessent de grandir.

"Ce qui vient de se produire prend valeur d'avertissement pour nous tous et pour tous les pays de la Mer du Nord", a affirmé un haut responsable norvégien, ajoutant:

"Je pense que la leçon à en tirer est que le gouvernement devra procéder plus lentement."

L'une des grandes questions qui se pose aujourd'hui à la Norvège est de savoir à partir de quand il conviendra d'entreprendre les prospections au nord du 62e parallèle. Certains pensent qu'il vaudrait mieux renoncer complètement à un tel projet.

Pour l'instant, ce sont les Soviétiques qui tirent pour eux-mêmes le meilleur profit du dilemme norvégien. Ils ne veulent pas voir apparaître de plates-formes pétrolières dans la Mer de Barents, pour des raisons de stratégie navale.

Les Franco-Canadiens crient leur injustice

Le 13 avril dernier, la Fédération des francophones hors Québec, qui regroupe neuf associations provinciales, rendait public le premier tome de "Les héritiers de Lord Durham". La semaine dernière, les dirigeants de cette fédération dévoilaient la deuxième tranche de ce volumineux document. Dans cette étude, les neuf associations provinciales qui représentent le million des francophones disséminés dans les provinces "de la majorité tranquille", prennent tour à tour la parole. Ainsi, chaque association provinciale décrit la situation particulière de sa communauté francophone et dévoile son plan d'action. En rendant public ce deuxième tome, les représentants de la fédération ont dénoncé ouvertement le silence des politiciens à la suite de la publication du premier volume. "Notre situation résulte de la dramatique d'une assimilation implacable", disent-ils. Nous reproduisons une partie du texte de présentation du volume deux. Les sous-titres sont du SOLEIL.

discussion autour de deux termes simplificateurs: confédération ou séparation.

Indifférence et mépris

Le scandale que nous décrivons vivement dans ce bataillon publicitaire, c'est le scandale de l'indifférence et du mépris dans lesquels on est en voie d'étouffer les neuf autres scandales entretenus dans les autres provinces du Canada. La presse écrite et électronique est à ce point à la remorque des slogans politiquement rentables qu'elle en oublie dans l'ensemble de dresser les comparaisons révélatrices des droits acquis ici et refusés là, des services accordés aux premiers et absents chez les autres. Et pendant ce temps, les positions se durcissent, les credos politiques sont réaffirmés, mais les vrais problèmes n'émergent pas.

S'est-on suffisamment rendu compte qu'en décrivant quelques articles du projet de loi no 1 du Québec, on se trouve par le fait même, mais à son insu, à reconnaître que depuis un siècle de confédération, les communautés francophones hors Québec ont été traitées systématiquement comme des quantités négligeables?

Qui donc devra dresser une toile de fond au débat actuel et lui donner de la perspective en rappelant qu'en 1871 le Nouveau-Brunswick, qu'en 1916 le Manitoba et qu'en 1912 l'Ontario ont adopté des lois radicales et discriminatoires contre l'enseignement de la langue française dans ces provinces?

Si un minimum de probité historique et, disons-le, de décence existait encore chez nos preux chevaliers indignés des autres provinces et chez tous ceux qui ont la responsabilité de rétablir les faits et d'assurer une information équilibrée, on s'engagerait dans une lutte collective pour réclamer pour tous les citoyens les mêmes droits et les mêmes services essentiels, et ceci en commençant par les citoyens plus dépourvus, par ceux pour lesquels un siècle de confédération signifie un siècle de dépossession progressive. Y a-t-il deux poids, deux mesures?

Regroupés dans leur fédération, les neuf associations francophones provinciales demandent à tous les représentants élus de prendre position sans ambages sur cette question fondamentale. Notre stratégie sera élaborée en fonction des réponses reçues ou esquivées.

A ceux qui n'auraient pas encore perçu le caractère tragique du million de sinistrés que nous sommes, nous affirmons que la dramatique de notre situation n'a d'égalé que notre détermination collective à occuper nos territoires comme des citoyens à part entière. Aucune tentative de soudoiment ne peut désormais nous atteindre. Notre refus est global: nous n'acceptons pas de nous renier nous-mêmes, de renoncer à notre substance, de nous départir du patrimoine que nos pères nous ont légué et qu'ils ont acquis par leur goût de l'aventure, le déploiement de leurs énergies quotidiennes, leur sens remarquable de la dignité à relever eux-mêmes leurs défis.

commence à mettre en doute leurs affirmations généreuses d'antan. Et pourtant plusieurs ont reçu leur copie du tome I avec une lettre personnelle d'introduction.

D'autres, par contre, n'ont jamais tant parlé des minorités depuis le 13 avril. Mais de quelle minorité: de la minorité de la majorité!

Depuis la présentation du projet de loi sur la langue du gouvernement québécois, la situation des anglophones du Québec a été montée en épingle par tous les media d'information, plusieurs politiciens et groupes de pression. On a crié à la discrimination, à l'injustice, voire à une volonté d'extinction.

Certains vont même jusqu'à utiliser les francophones hors Québec comme otages (encore une fois): si le Québec adopte l'unilinguisme, les francophones des autres provinces peuvent s'attendre au pire.

On a crié immédiatement au scandale. En un rien de temps, l'opinion publique a été mobilisée. La minorité du Québec a tout de suite trouvé des appuis politiques au niveau des gouvernements fédéral et provinciaux, et même aux États-Unis.

Mais qui s'est d'abord donné la peine d'étayer la comparaison de la situation actuelle des groupes minoritaires anglophones et francophones du Canada? Quelques-uns l'ont mentionné cet écart quasi inconcevable qui existe entre la situation privilégiée des anglophones du Québec et des francophones des provinces de langue anglaise. Mais on l'a fait comme en passant, sans s'y attarder, pour basculer sitôt après dans le même débat obsessionnel qui polarise toute la

Silence stratégique

Nous obéissons dans ce tome II à la même impulsion qui a fait naître le premier et nous réclamons encore une fois le droit fondamental de percevoir notre drame comme nous le vivons et d'exprimer notre perception. A la dignité du silence, nous substituons celle de la parole.

Si le 13 avril dernier marque notre prise de parole, il faut bien reconnaître que nos trois conférences de presse nationales et les échos qu'elles ont suscités dans la presse écrite et électronique sont loin d'avoir secoué la torpeur de certains ou d'avoir suscité les réactions auxquelles les communautés francophones hors Québec étaient en droit d'exiger en raison de l'ampleur même de leur drame.

Silence stratégique

Si nous devons reconnaître que les politiciens ont eu la décence de substituer à leurs propos électoraux un silence qui respecte à tout le moins notre exaspération à entendre les rengaines habituelles, nous devons aussi constater que leur silence stratégique prolongé

faits divers

SIGMA, méthode pour neutraliser les maîtres fraudeurs

par Guy DUBE

Dans le but de prévenir, sinon d'enrayer le crime économique, appelé "crime du siècle" ou "crime d'avenir", la plupart des corps policiers du Québec viennent d'unir leurs efforts et de mettre sur pied une nouvelle méthode qui compilera et centralisera l'information sur les maîtres

fraudeurs.

Appelé SIGMA ("signaler les maîtres fraudeurs"), ce système de prévention a été accepté d'emblée, hier, à l'issue de la première journée du colloque sur les crimes économiques.

Le colloque, qui se tient à huis clos au complexe "G" et

qui en est aujourd'hui à sa deuxième et dernière journée, réunit, pour la première fois dans l'histoire de la police, différents corps policiers municipaux, la Gendarmerie royale du Canada, les services de sécurité des banques, les enquêteurs de la Sûreté du Québec et du ministère québécois de la Justice.

L'objectif premier fixé par la tenue du colloque est de créer une communication et une coopération entre les différents services impliqués directement et indirectement dans le domaine des crimes économiques.

L'écoute des crimes économiques de la Sûreté du Québec a été formée en sep-

tembre 1975. Elle compte présentement 26 membres dans le seul district judiciaire de Québec, qui enquêtent sur les corruptions de fonctionnaires, les faillites frauduleuses, les fraudes par chèques, les fraudes par cartes de crédit, les fraudes générales, la malversation, les valeurs immobilières, les valeurs mobilières, la contre-


façon et les ventes pyramidales.

Une soixantaine de repré-

sentants de plusieurs corps policiers participent au colloque coordonné par le lieutenant Claude Baron, respon-

sable de l'escouade des crimes économiques à la SQ de Québec.

SHAMPOOINGS



CAPILLO
Santé
et Beauté
des Cheveux
TRAITEMENTS

INVITATION

Venez rencontrer Mlle Jacqueline Lévesque les 2 et 3 juin 77, à notre comptoir du mail St-Roch pour un examen GRATUIT de vos cheveux au capiloscope.

CADEAU

Avec un achat de \$7.50 et plus de shampooings et traitements Capilo vous pouvez vous procurer une brosse Royal Sweden d'une valeur de \$2.95 pour \$1.00.

brunet
MAIL ST-ROCH, Québec 529-5741



L'opération 100 des forces policières a été suivie du retour volontaire des deux évadés.

Les deux évadés de retour à la prison d'Orsainville

La double évasion qui s'est déroulée au centre de détention d'Orsainville, hier soir, a pris fin ce matin avec le retour à la prison des deux fugitifs, Gérald Tremblay, âgé de 18 ans, de Pointe-aux-Outardes, sur la Côte-Nord, et André Harton, âgé de 22 ans, du 18 rue Marie-de-l'Incarnation, à Québec.

L'évasion aurait eu lieu vers 21h00 et les deux prisonniers auraient profité de la récréation, après le souper, pour fuir vers la liberté.

Alertée vers 23h15, la Sûreté du Québec déclencha l'opération 100 et tous les corps policiers municipaux de la région de Québec étaient prévenus. Toutefois les recherches ont été discontinuées tôt ce matin alors que les fuyards effectuaient un retour au centre de détention.

Au moment de leur évasion, les deux jeunes gens portaient le costume de prisonnier. De plus ils n'étaient

pas considérés comme dangereux. On ne sait pas encore si des sanctions seront prises contre les deux évadés.

Tremblay qui purge une

sentence de 14 mois mesure cinq pieds et neuf pouces. Il pèse 140 livres, tandis que Harton mesure cinq pieds et huit pouces et il pèse environ 125 livres.

Trouvé pendu dans sa cellule, à Parthenais

MONTREAL (PC) — Un Montréalais de 22 ans qui venait d'être condamné à l'emprisonnement à vie pour meurtre a été retrouvé pendu dans sa cellule, tôt lundi matin, au centre de détention Parthenais de la métropole.

Selon le directeur de l'établissement, M. Gilles Rousset, Philippe Warren, qui devait être transféré dans un pénitencier à la mi-juin, n'avait pas manifesté de tendance suicidaire avant qu'on le retrouve avec un drap autour du cou.

Dernièrement, des groupes de défense des droits de l'homme ont demandé la fermeture du centre Parthenais à cause des conditions intolérables qui y régneraient.

L'immeuble, qui sert également de quartier général à la Sûreté du Québec à Montréal, avait été conçu au départ pour des détenus en attente de procès mais, ajoutent ces groupes de défense, certains prisonniers y demeurent jusqu'à un an.

★ des nouvelles ★ étoiles de cinéma

Cine 2123 XL

- Ciné caméra XL lumière existante.
- Zoom électrique et manuel.
- Possibilité de 1 image à la fois, pour animation.
- Prise pour télécommande.

159.95



PROJECTEUR 1422

- 8mm et super 8mm.
- Embobinage automatique.
- Objectif f: 1.6.
- Marche avant et arrière, arrêt sur image.
- Bobine de 400 pieds.

132.95

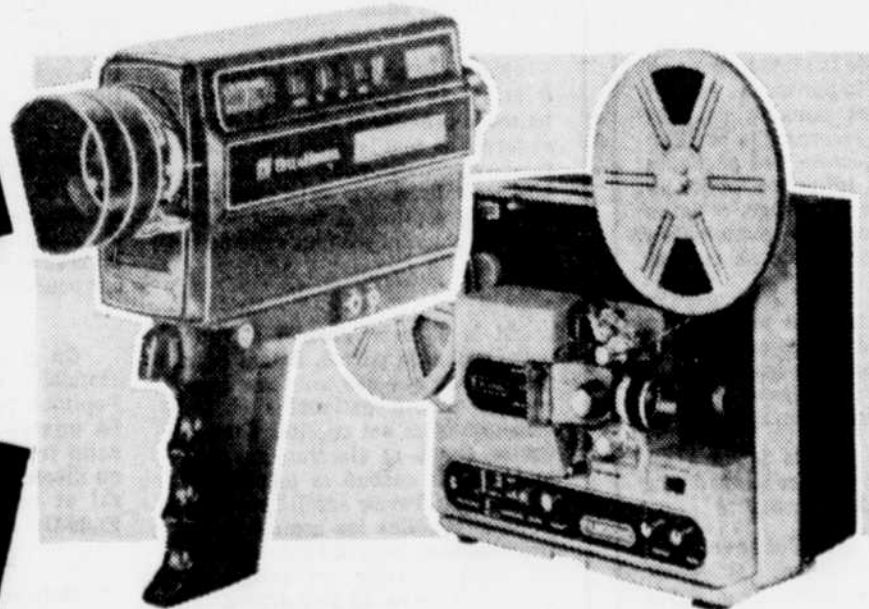
BELLE & HOWELL

le SONORE

Cine 1230 XL

- Ciné sonore super 8mm.
- Objectif f: 1.3.
- Zoom de 8.5mm à 24mm.
- Commande automatique pour le niveau du son.
- Avec micro.

270.45



PROJECTEUR 1742

- Projecteur sonore facile d'emploi.
- 18 et 24 images seconde.
- Embobinage automatique.

327.85

LA PHOTO
C'EST NOTRE SPECIALITE

MAIL St-ROCH Québec 529-5741
PLACE LAURIER Ste-Foy 656-1717
CARREFOUR Charlesbourg 623-1504

PHOTO CENTRE
BRUNET

CHEZ HENRI TURCOTTE LTEE

TELECOULEUR HITACHI

13" — 100% ETAT SOLIDE AVEC LAMPE ECRAN Luminar 1.

MODÈLE IDÉAL
POUR LA CUISINE,
LA CHAMBRE, ET
MÊME VOUS POUVEZ
L'APPORTER
EN VACANCES.



Téléviseur
HITACHI

100% état solide extrêmement fiable, apparition instantanée de l'image. Contrôle automatique des couleurs. Sélection UHF facile. Élégant cabinet couleur ivoire. Faible consommation de courant.

AVEC LA NOUVELLE GARANTIE HITACHI

36 MOIS et 5 ANS*

* 36 mois pour le tube-écran, les pièces et la main-d'oeuvre
- 5 ans pour les transistors

Choix de téléviseurs
HITACHI
10" - 13"
14" - 16" - 18"
20" - 26"

HENRI
TURCOTTE
30 ans de service des Québécois
130 de la Couronne, Québec
Tel.: 529-3365

FACILITES DE
PAIEMENT
CONVENANT
A TOUS
LES BUDGETS

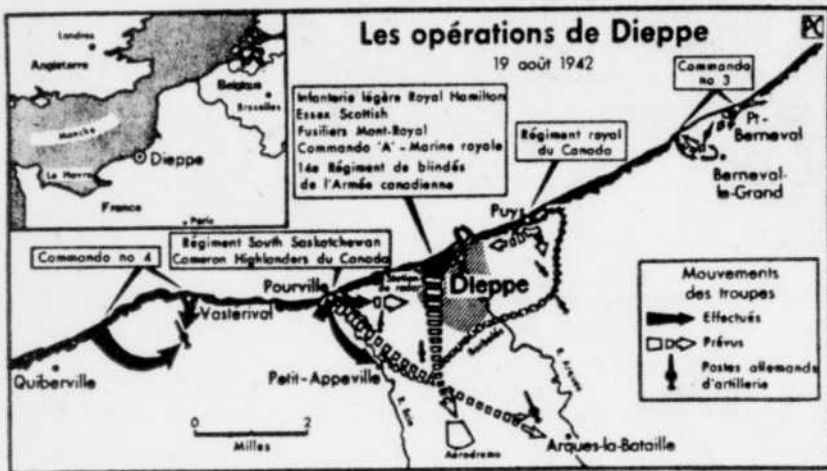


monsieur québec

par yves bernier

Les Dieppois demandent l'aide des Canadiens!

La création éventuelle d'un "musée destiné à exposer des matériels et engins de guerre" sur le territoire de la ville de Dieppe, par un particulier, crée actuellement un tollé parmi la population de cette ville française. Le créateur de l'entreprise, un M. Collé, a l'intention de présenter aux visiteurs une sorte de musée du raid du 19 août 1942 où sont morts tant de Canadiens. A proximité de ce site, le propriétaire aurait l'intention également de construire une espèce de parc d'amusements. Dans deux jours aux dieppois, Le Dieppois et Les Informations dieppois, une campagne de protestation s'organise, et l'un des chroniqueurs de l'hebdomadaire Les Informations, qui signe "La Mélie", écrit à un de nos concitoyens pour demander aux Québécois de se joindre à eux pour empêcher l'implantation de cet établissement "commercial" sur la falaise de Dieppe, un des sites les plus appréciés du rivage et du littoral de la Manche. Bernard Noël, le chroniqueur, écrit qu'il ne peut admettre, "nous (en parlant des familles québécoises qui ont des liens avec cette ville de France) ne pouvons admettre que du bénéfice soit réalisé sur les cadavres de nos frères canadiens". On demande donc à tous ceux pour qui le respect de leurs morts au champ d'honneur compte plus que le mercantilisme d'écrire aux deux journaux pour se joindre aux voix des Dieppois indignés. Les Informations dieppois, rue C. Groulard, 76200 Dieppe, France, ou Le Dieppois, rue Pesquet, même adresse.



Expo-photos à voir

C'est le 32e Salon semestriel de photographie de la Société des photographes artisans de Québec, jusqu'au 4 juin. Dans le Mail St-Roch, vous pouvez admirer plus de 250 oeuvres d'une trentaine de membres de ce groupe fort actif, réparties en quatre catégories. Face à la pharmacie Brunet, une occasion de vous sensibiliser à l'évolution de la belle photographie dans l'Est du Québec.

L'Amuse-Art est commencé

A l'Ancienne-Lorette, les talents locaux ne manquent pas et les activités du Service des loisirs sont très suivies. Pour vous montrer les résultats des travaux réalisés durant l'année dans les différents secteurs socio-culturels, on a organisé la semaine "Amuse-Art", du 27 mai au 5 juin, une expérience que l'on veut rendre annuelle. A l'Amphiglace, vous pouvez voir une exposition permanente, et à l'auditorium de la polyvalente, des spectacles sont présentés tous les soirs. Ce soir, vous pourrez entendre gratuitement du théâtre amateur et voir du ballet jazz. Toutes ces activités sont préparées et présentées par des gens de l'Ancienne-Lorette.

la langue qui pique

Le Marie-Antoinette

Vous vous rappelez l'incident que nous avons rapporté il y a quelques mois sur un médecin de Québec "interdit de séjour" dans les restaurants Marie-Antoinette, parce qu'il avait refusé d'acquiescer à une facture rédigée exclusivement en anglais? Eh bien, depuis ce temps, la situation s'est améliorée parce que la direction des restaurants s'est pliée à la loi et a donné un caractère français à ses établissements. Mais cette compagnie "canadienne-française" a fait son travail à moitié. Ainsi, sur ses factures imprimées on a laissé encore certains noms en anglais: "Table number", "sub-total", "tax" et "vegetable". Le reste est en français. C'est à n'y rien comprendre.

Gradué de St-Lawrence

Murray-Alexander Couture Junior, fils de M. et Mme Murray A. Couture, de Lac-Beauport, vient d'obtenir son baccalauréat en Economie de l'Université St-Lawrence, de Canton, Etat de New York. M. Couture était parmi cinq étudiants Canadiens qui ont obtenu des diplômes de cette université américaine cette année.



Doctorat honorifique à M. Forest

M. Bertrand Forest, directeur de recherche et d'enseignement au ministère de l'Agriculture, recevra, le 4 juin, un doctorat honorifique lors de la cérémonie de collation des grades de la faculté d'Agriculture de l'université McGill. Il prononcera de plus le discours de circonstance.

Prière de détacher pour vos dossiers

NOM	PAULIN	Code d'autorisation	154-47	Montant	1515,00	Montant déduit	1653,02
Date	12 MAI 77	Numéro d'assurance sociale	21-2-22-024	Prélèvement au F.P.S.	174,25	Remise de cet état	ANNULÉ
Numéro de fact.	C42F-04R134089	Année d'émission	1976	Montant sur production			\$ 157,80

Détails des cotisations

THE AMOUNTS DEDUCTIBLE AT SOURCE FOR INCOME TAX:
 \$ 1653.02 QUEBEC PENSION PLAN: \$135.00 FINANCING OF HEALTH PROGRAMMES: \$174.25 ARE THOSE THAT ARE SHOWN ON YOUR ATTACHED INFORMATION SLIP (S).
 AS YOUR NET INCOME SUBJECT TO THE FINANCING OF HEALTH PROGRAMMES EXCEEDS \$3700, YOUR CONTRIBUTION TO FINANCING OF HEALTH PROGRAMMES HAS BEEN ESTABLISHED AT \$154.47.

*** N/D *** G

Les ordinateurs devront parler français!

Le ministre Camille Laurin devra tenir compte de la langue des ordinateurs du gouvernement dans sa loi sur la langue. Ainsi, au ministère du Revenu, l'ordinateur a répondu en anglais à un citoyen francophone sur une formule imprimée en français. Où va notre langue, si on ne peut plus se fier aux ordinateurs?

Deux employés de CJRP sont accusés de voies de fait contre André Guy

Deux des cinq grévistes de CJRP qui auraient bousculé l'animateur-vedette André Guy, le 25 mai, se sont retrouvés en cour des sessions de la paix, hier.

Les animateurs-opérateurs Laurent Simard et Gilles Théberge ont toutefois nié leur culpabilité, de façon formelle, à l'accusation portée contre eux, sur dénonciation du relationniste Jean Casault.

On les a accusés de voies de fait simples. Le juge Cyril-le Potvin a ordonné la tenue

d'un procès, qui a été fixé au 21 juillet.

Tous deux ont été autorisés à demeurer en liberté, d'ici cette date, contre un engagement écrit les obligeant à verser \$200, s'ils ne reviennent pas en cour au moment voulu. Dans le cas de M. Théberge, que l'on a aussi accusé d'avoir détérioré une fenêtre d'une valeur de \$150, le juge a insisté pour qu'il évite d'avoir à répondre éventuellement à un autre chef d'accusation analogue.

Trois autres employés de

CJRP doivent être traduits devant la cour des sessions de la paix, au cours des prochains jours, pour répondre à des offenses semblables.

La direction de CJRP s'était présentée en cour supérieure, en fin d'avril, pour tenter d'y obtenir une injonction devant mettre fin au piquetage légalement exercé près de son édifice. La direction de ce poste de radio s'est rivicée le nez à l'échec, le juge Georges Pelletier ayant statué que l'on n'avait pas exercé le recours approprié.

Plus spécialement, le juge avait mis en relief l'illogisme d'un recours d'urgence dans lequel on demande la cessation du piquetage sans toutefois demander le retour immédiat des employés au travail, comme moyen susceptible de corriger "une situation excessivement dommageable".

"Matricule" dans le débat

Les moments difficiles que vivent actuellement "les bons gars" font de plus en plus couler de l'encre.

Entre autres, "Matricule",

le journal de la communauté universitaire, publiait dans son numéro d'hier (30 mai) une mise en garde sérieuse servie aux étudiants du programme "Journalisme et information" de Laval, au sujet de la présence actuelle ou éventuelle d'étudiants de Laval à CJRP. Sous le titre "Scabs à vos risques et périls", on retrouve les propos du directeur de ce programme, M. Jacques Guay, dénonçant les malheurs professionnels qui guettent quiconque aurait la tentation de devenir "scab" dans le monde de l'information.



À quel point sommes-nous sérieux lorsque nous parlons d'améliorer le service postal?

À ce point là!

Au point de faire distribuer le dépliant d'information sur le code postal à plus de 7 millions de foyers au Canada.

Au point de fournir gratuitement le "code-au-téléphone", un service unique de renseignements par téléphone sur le code postal (voir détails plus loin).*

Au point de vous demander d'utiliser votre dépliant d'information sur le code postal et le "code-au-téléphone" afin d'adresser correctement votre courrier en y indiquant le code postal.

Et pourquoi tout cela?

Parce que notre équipement électronique contrôlé par un personnel qualifié peut acheminer plus facilement et plus rapidement le courrier qui est adressé et codé correctement.



Personne ne tentera de vous convaincre que l'amélioration du service postal se produira du jour au lendemain. Mais l'utilisation de plus en plus fréquente du code postal représente déjà un pas dans la bonne direction.

En vous fournissant votre dépliant d'information sur le code postal et le "code-au-téléphone", nous vous donnons les outils pour améliorer le service postal. Mais à quoi servent des outils qu'on n'utilise pas?

* "Code-au-téléphone"

Jusqu'au 31 juillet 1977, vous pouvez téléphoner sans frais et obtenir 3 codes postaux au Canada.

Résidents du Québec, composez **1-800-261-6222**

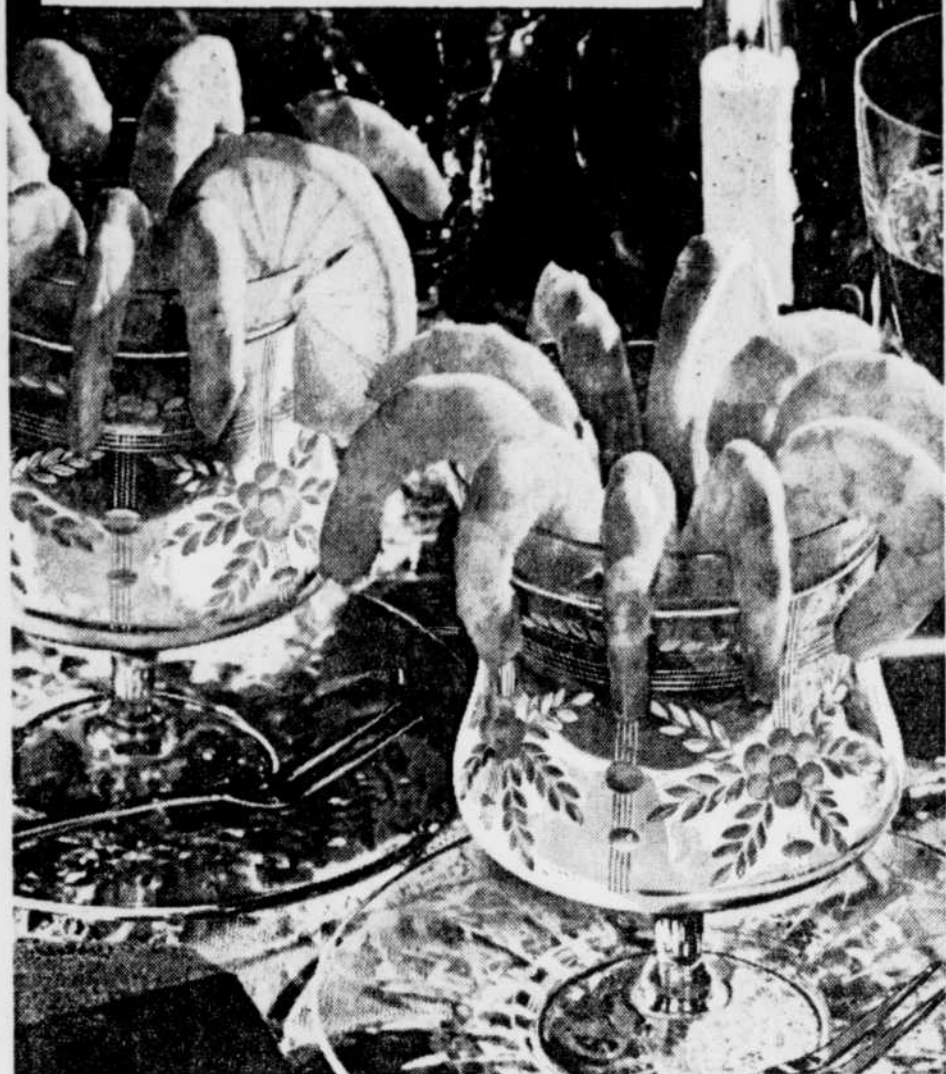
Résidents du Montréal métropolitain, composez **871-8049**

Voici deux façons de profiter d'un meilleur service postal.

Utilisez le code postal.

Le code postal...ça marche. Codez et postez.

Tout le monde aime les crevettes!



Soyez donc assuré de plaire à vos amis et offrez-leur les coupes à crevettes de Birks. Il s'agit d'une importation en cristal taillé transparent. Ces coupes se composent de deux parties; la base contient la glace concassée et le petit bol creux les fruits de mer, les soupes froides et les desserts.

Utilisez la base pour servir les boissons sur glace.

\$2.95 chacune

16, de la Fabrique
692-3822

Place Québec
529-0231

Place Ste-Foy
653-4035

BIRKS
JOAILLIERS

Identification des trois hommes qui ont péri lors d'une collision sur la route 73

Les trois personnes qui ont perdu la vie, hier matin, lors d'une violente collision sur la route 73, en face du village de Notre-Dame-des-Laurentides, ont été identifiées à la morgue provinciale, hier après-midi. Ce sont Martin Gagné, âgé de 23 ans, et Léo Tremblay, âgé de 26 ans, tous deux de Chicoutimi, et Daniel Barrette, âgé de 20 ans, de Saint-Gédéon-Station, au Lac-Saint-Jean.

Les deux jeunes filles qui se trouvaient dans l'autre véhicule sont Francine Dugas, âgée de 26 ans, et Simone Gagné, âgée de 29 ans, toutes deux originaires de Maria, comté de Bonaventure, et demeurant au 470, 51e Rue ouest, à Charlesbourg.

L'état de Mlle Dugas serait le plus grave. Les ambulanciers de la maison Levesque ont dû lui prodiguer des soins attentifs pendant le transport vers l'hôpital de l'Enfant-Jésus. La jeune fille respirait très difficilement. Quant à Mlle Gagné, elle s'en serait tirée avec une jambe brisée et des contusions.

La police de Charlesbourg a révélé que la tragédie était survenue vers 2h et que l'auto des trois victimes se dirigeait, semble-t-il, vers Stoneham. L'auto des jeunes filles circulait en sens inverse.

Les circonstances de la collision n'avaient pas encore été établies, hier soir. A l'endroit de la tragédie, il y a deux voies vers le nord et une seule vers Québec.

Après l'impact, l'auto des victimes a capoté dans le fossé et elle a pris feu. Le premier automobiliste à se présenter sur les lieux a lancé l'alerte.

Après avoir éteint l'incendie, la police de Charlesbourg a fait remorquer au poste de police l'auto dans

laquelle étaient encore emprisonnées les trois victimes et il fut assez difficile de les dégager.

Les trois victimes étaient calcinées. Elles ont été identifiées par des débris de vêtements et par des objets personnels.

D'autre part, la Sûreté du Québec laissait savoir, hier soir, que le décompte des ossements trouvés dans l'a-

vois qui a été découvert dans le parc des Laurentides, mercredi dernier, était complet et que les quatre victimes avaient été positivement identifiées. Il a été difficile de retracer les familles Kay et Reed.

Les quatre morts de cette tragédie aérienne sont John Kay, âgé de 20 ans, fils de Marcel Kay demeurant à Ville de Laval maintenant; Ray-

mond Reed, âgé de 19 ans, fils de Cyrille Reed qui vit maintenant à Lesage, dans le comté de Labelle; Nancy Roberge, âgée de 17 ans, fille de M. et Mme Guy Roberge, du 2601 Place Beau-Séjour, à Sainte-Foy, et Michel Gagnon, âgé de 17 ans, fils de Roméo Gagnon, de Québec.

Rappelons que le Piper Cherokee 140 était disparu depuis le 16 novembre 1969

au cours d'une envolée entre Bagotville et l'aéroport de Sainte-Foy. Il était piloté par John Kay dont la famille demeurait à Bagotville, ainsi que celle de R. Reed.

Des enquêteurs du ministère fédéral des Transports se sont rendus sur place avec des agents de la SQ et ils feront part de leurs constatations au coroner dans quelque temps.



L'auto dans laquelle étaient emprisonnées les trois victimes.

Le Soleil, Gilles Lafont

DERNIER JOUR!

L'été s'en vient à grands pas...
il est temps pour vous de profiter de

**LA GRANDE ENVOLEE A \$100
DE VIC TANNY**

DES MAINTENANT
pour une période de temps limitée



Vous Epargnez \$100
sur tout abonnement régulier

Pour vous aider à commencer votre programme "Mise en forme" dès maintenant, nous avons réduit nos prix d'avril de \$100. Hommes et femmes peuvent donc laisser le soin à Vic Tanny de tracer un programme d'exercice qui leur convient personnellement... un programme destiné à vous faire perdre ces quelques livres et pouces en trop! Si vous avez l'intention de perdre de 2 à 5 livres, ou encore de 5 à 20 livres, laissez Vic Tanny s'occuper de vous au moyen de ses appareils exclusifs d'exercice et d'affermissement et de son guide de nutrition.

Vous aurez à votre disposition les bains tourbillons chauds, saunas et bains de vapeur; une pause rafraîchissante dans une piscine tropicale, un bain de soleil dans la salle solaire California. Vous découvrirez ainsi une vitalité nouvelle, un air de santé qui vous attirera bien des regards!

Ouvert 7 jours par semaine
pour hommes et femmes

VOTRE CARTE DE MEMBRE EST HONOREE DANS PLUS DE 900 VIC TANNY ET CLUBS ASSOCIES AU CANADA, AUX ETATS-UNIS ET EN EUROPE.

VIC TANNY PLAZA LAVAL, Ste-Foy 655-1775
Centres de conditionnement 2965 Première Avenue, Limoilou 626-6216

**"Il y a longtemps que je t'aime,
jamais je ne t'oublierai..."**

"Ce n'était pas nécessaire qu'il me donne une bague pour me le dire. Ces choses-là, ça se sent.

A chaque fois que je la regarde, j'ai l'impression que le monde est merveilleux et que le bonheur est à portée de la main.

Ça me rassure aussi de savoir que c'est un diamant Birks. Tous les deux, nous avons confiance en leur jugement et nous connaissons leur réputation d'intégrité touchant la qualité des diamants.

Lorsque vous faites un placement aussi important, il faut bien y penser, n'est-ce pas?"



Des dépliants sur les diamants sont à votre disposition chez Birks. Prenez-en un.

les **Diamants Birks**
ont l'éclat de l'amour

Kinésithérapeute condamné pour attentats à la pudeur

Vendre des herbes et faire des "examens" plutôt intimes à des patientes ce sont deux activités bien différentes qui n'impliquent pas le même degré de responsabilité.

C'est ce qu'un kinésithérapeute — un masseur — faisait

affaire à Québec à appris, à ses dépens, samedi, lorsque le juge Gilles Lahaie lui a présenté une "note" de \$450 dollars, pour trois offenses d'attentat à la pudeur.

L'homme de 54 ans, qui a admis avoir agi en toute connaissance de cause en se

portant à des attouchements intimes sur trois clientes, a écopé d'amendes de \$100, \$150 et \$200 dollars, mais il devra surtout respecter l'ordonnance de probation émise par le président du tribunal, et ne pas récidiver... ou se faire prendre en flagrant délit, au cours des deux pro-

chaines années!

Les plaintes portées par le détective Armand Gadoury, de la sûreté municipale de Québec, ont été préparées à partir des témoignages de trois femmes qui se sont prêtées de bonne grâce à des séances très spéciales de kinésithérapie.

Selon la version des patientes, les séances commençaient par un examen des yeux, ou tous les symptômes peuvent être décelés, dit-on, et se poursuivaient par une palpation des seins, à la recherche de petites bosses, et finalement, par un attou-

chement vaginal. Le spécialiste demandait même un échantillon d'urine à ses patientes.

Seuls les noms des trois "patientes" envoyées par la police figurent sur la plainte, mais la poursuite spécifiait que l'homme a une très

bonne clientèle.

Le masseur, d'origine belge, qui opère un centre de traitement depuis deux ans à Neufchâtel a déjà été condamné à la suite d'une plainte du Collège des médecins.

L'homme ne traite que des

femmes. Le plus embarrassant, c'est que la police a saisi des fiches en même temps que du matériel de traitement. Tout indique, cependant, que la décision du tribunal ne va pas jusqu'à lui interdire toute pratique de sa "science" médicale.

Son penchant pour les garçons le ramène devant la Cour

Un individu de 25 ans que la police de Québec considère comme dangereux et qui a un penchant marqué pour les garçons d'une douzaine d'années a été envoyé en prison, hier, pour y subir un examen psychiatrique de quelques

jours. Il doit revenir devant la Cour des sessions de la paix, après-demain.

Quatre accusations ont été enregistrées contre lui, hier, au greffe du palais de justice de Québec, soit enlèvement

d'un garçon de 12 ans, séquestration du même garçon, attentat à la pudeur et possession d'une arme offensive.

Le suspect a été retracé à son domicile de Québec, samedi soir dernier, après que le père du garçon eut porté

plainte. L'arme en question, un couteau, a été trouvé caché dans le tiroir d'une commode.

En début de soirée, samedi, le suspect aurait obligé de force le garçon de 12 ans à monter dans son auto au croisement des rues Duval et Des Chênes, en le menaçant avec un couteau. Il l'a amené avec lui jusqu'à Lac Beauport, tout en continuant à le menacer, et il a attenté à sa pudeur sur une route déserte.

Le jeune homme a ramené sa victime non loin de son domicile et il l'a incité à ne

rien dire à ses parents sous peine de représailles.

Peu de temps après avoir recouvré sa liberté, le garçon se présentait à la centrale du parc Victoria avec son père et il a identifié sur photo son agresseur, ainsi que son auto.

L'automne dernier, à la suite d'une enquête de la police de Québec, le ministère de la Justice portait contre ce même individu 75 chefs d'accusation pour attentat à la pudeur sur des garçons. Le prévenu a été condamné à passer quatre fins de semaine de suite en prison.

Le suspect qui s'est dit incapable de résister quand une crise le prend aurait avoué avoir vécu six mois à Québec avec un garçon rencontré à Montréal à sa sortie de prison.

D'autre part, un professeur de mathématiques a écopé de \$600 d'amendes. Il a été trouvé coupable d'attentat à la pudeur sur trois de ses élèves âgés de 13 ans.

La sentence a été prononcée par un juge de la Cour des sessions de la paix de Québec.

FESTIVAL DU HOMARD



Le succès de notre Festival du Homard tenu l'an dernier nous a incité à vous en offrir un autre cette année.

Nous vous proposons:

2 BEBES HOMARDS \$5.95

incluant salade du Chef et pain maison chaud

FILET MIGNON ET 1 BEBE HOMARD \$7.50

Nos homards proviennent des Pêcheurs Unis du Québec.

Le propriétaire, Yves Cloutier, vous invite à venir vous régaler!

Le Deauville

3000, boulevard Laurier, Ste-Foy. Réservations: 658-3644

Vol d'une enveloppe contenant \$6,000

Le dépôt d'argent qu'un employé de la brasserie La Houblonnière allait porter à la banque a été dérobé par deux individus, hier après-midi, près d'une banque du chemin Sainte-Foy, à Québec. La somme a été évaluée à \$6,000.

Le vol qualifié s'est déroulé vers 14h30. Le plaignant a déclaré qu'il venait de descendre de son auto lorsqu'il a été attaqué par deux individus et qu'il avait reçu au visage un coup qui l'a abasourdi.

Le plaignant a précisé qu'il avait dû se rendre à l'hôpital et que l'argent était contenu dans une enveloppe brune. Il a été conduit à la centrale du

parc Victoria pour informations supplémentaires.

Par ailleurs, l'activité des cambrioleurs a été assez restreinte, en fin de semaine dernière, à Québec. La police mentionnait le cambriolage de cinq maisons, de trois commerces et de six autos.

Deux femmes ont de plus rapporté le vol de leur sac à main. Au croisement des rues Père-Marquette et Brown, une Québécoise de 65 ans a été jetée à terre et son réticule contenant quelque \$300 en chèques et en argent lui a été arraché.

Gazon Synthétique

SUNSATONAL

d'Ozite®

Pour avoir un balcon verdoyant, il vous faut le joli gazon synthétique SUNSATONAL d'Ozite à installer vous-même. SUNSATONAL est en fibre oilin polypropylène Polyroom®, il résiste aux intempéries, à la moisissure et ne perd pas sa couleur. Egayez votre terrasse, votre balcon ou les abords de votre piscine avec... la fraîcheur d'un gazon entretenu sans problème!

Ozite®... fière allure.

Du Point marqué de fabrication émetteur

Seulement **\$5.95**

La verge carrée



728, rue de Brabant
Ste-Foy - 656-6375

568, boul. Hamel
Québec - 647-4250

vente

— SEMI-ANUELLE —

REDUCTION DE 10 à 50%

2 - 3 et 4 juin

EXEMPLES DE SPECIAUX:

	rég.	vente
Tabourets empilables	\$ 17.00	\$ 11.95
Chaises 1200 pliantes chromées	60.00	39.95
Chaises Plimo	69.95	39.95
Chaises Directeur pliantes	69.95	55.00
Chauffeuses inter simple, orange	225.00	159.95
Causeuse 60, brandy, beige	259.95	219.95
Divan-lit, Dorvillier, beige	529.95	349.95
Dînette table Parson 30 x 60, blanche	565.00	459.95
Dînette Rio, frêne, 5 morceaux	595.00	495.00
Ensemble modulaire vert, 4 morceaux	1250.00	795.00
Système mural blanc, 3 sections	980.00	849.95
Modules imprimés, fond brun,		
5 morceaux	1295.00	895.00
Mobilier de chambre complet	1700.00	1295.00
Moquettes en magasin	30%	
Lampes	10%	



PLACE LAURIER, STE-FOY

TEL: 658-2000

LE VRAI, L'ORIGINAL

FESTIVAL DU HOMARD

DU 16 MAI AU 3 JUIN 1977

SEULEMENT \$7.50

HOMARD (frais) GRILLE, COURT-BOUILLON (avec pommes frites et beurre fondu) ou PARISIENNE

DANS TOUS LES RESTAURANTS DU QUEBEC HILTON:

LE MIDI: au Toit de Québec, au Caucus et au Martini **LE SOIR:** au Café de la Place et au Toit de Québec (à la carte)

HOMARD A VOLONTE, EN SOIREE, AU BUFFET DU TOIT DE QUEBEC (sauf le samedi) \$15.75 ... et en musique s'il vous plaît!

RESERVATIONS: 647-2411

CHALEUREUSEMENT VÔTRE...



AU COEUR DE LA PLACE QUÉBEC.

Stationnement gratuit après 18h à la Place Québec, entrée rue Saint-Joachim.

Notre Fournisseur de homards frais: Les Pêcheurs Unis du Québec



\$10.99

le gallon*

SICO-SATIN

Latex intérieur mat. Blanc.

- riche fini mat satiné
- facile d'application
- séchage rapide



\$12.99

le gallon

SICOVEL

Email d'intérieur semi-lustre à l'alkyde. Blanc.

- très beau fini
- lavable
- ne retient pas les taches et les saletés.



\$14.49

le gallon

SICOGLOSS

Peinture d'extérieur brillante au latex acrylique. Blanc.

- résiste au cloquage et au gelage
- facile à appliquer, sèche rapidement
- précieuse et résistante se nettoie à l'eau.

QUINCAILLERIE DESLAURIERS INC.

8465, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg
623-1577

QUINCAILLERIE CARRIER & FRERES INC.

460, boul. Pie XI, Val St-Michel
842-1951 ou 842-1294

BOUTIQUE DU BRICOLEUR LEVIS LTEE

50, route Trans-Canada O., Lévis
833-3436

QUINCAILLERIE FLIBOTTE & FILS LTEE

666, des Oblats
525-7953

DECOR NOUVELLE VAGUE

Place Fleur de Lys
525-7218

QUINCAILLERIE SIOUI ENR.

Village-des-Hurons
842-1969

Cotroni et Violi, acquittés d'un complot d'extorsion

TORONTO (PC) — La Cour d'appel de l'Ontario a émis un jugement, hier, acquittant deux Montréalais faisant partie d'un groupe de quatre hommes accusés d'avoir conspiré dans le but de s'approprier \$300,000 extorqués à des usuriers torontois et qui avaient été condamnés à six ans d'emprisonnement chacun. Selon la cour, les deux hommes acquittés, Vincenzo (Vic) Cotroni, 65 ans, et Paolo Violi, 43 ans, projetaient présumément une extorsion différente.

Les appels de John (Johnny Pops) Papalia, 52 ans, de Hamilton, et de Sheldon (Sonny) Swartz, 39 ans, de Toronto, ont été rejetés.

Cotroni sera libéré du Centre de réception régional de Kingston, Ont., mais Violi demeurera en prison pour purger une peine d'un an pour outrage au tribunal, peine dont il a écopé pour avoir refusé de témoigner devant la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) du Québec.

Les juges Arthur Jessup, John Arnup et Thomas Zuber, de la Cour d'appel de l'Ontario, ont entendu l'appel les 11 et 12 mai.

Au procès qui s'est déroulé en octobre dernier, la preuve fut faite que Swartz avait extorqué en 1973 la somme de \$300,000 à deux autres usuriers, Sydney Rosen et Stanley Bader, en faisant croire à Bader que s'il ne remettait pas l'argent des hommes de Montréal s'arrangeraient pour qu'il soit blessé ou tué.

D'autres témoignages ont relié Papalia aux menaces contre Bader.

Les quatre hommes furent accusés d'avoir conspiré dans le but de s'approprier l'argent qui avait été remis à Swartz dans une mallette.

D'après le jugement rendu par la Cour d'appel, la seule preuve reliant Violi et Cotroni à la conspiration était des bandes enregistrées où l'on pouvait les entendre demander à Papalia d'arranger une rencontre avec Swartz.

Dans son jugement, le juge Jessup écrit:

"Présumément, au cours de cette rencontre, on aurait tenté d'extorquer de l'argent de Swartz."

Toujours selon le jugement, Violi et Cotroni n'avaient donc pas l'intention d'extorquer Bader et Rosen.

Pour être trouvés coupables du même crime que Papalia et Swartz, ils auraient dû poursuivre le même but qu'eux. Mais les preuves présentées contre Violi et Cotroni ne visent pas les mêmes personnes, dit le jugement.

Au procès, le procureur de la Couronne David Doherty avait dit que Swartz s'était chargé de faire les menaces et que Papalia était son assureur.

Et, avait ajouté Me Doherty, ayant appris qu'on se servait de leurs noms, Violi et Cotroni ont décidé de tremper dans l'affaire.



Une idée toute nouvelle de Rougemont déjà connu pour ses jus et ses boissons à saveur de fruits savoureux...

La boisson à saveur de chocolat Rougemont vous est offerte en canette pratique de 10 onces liquide et ne requiert aucune réfrigération.

La boisson à saveur de chocolat Rougemont n'est pas juste pour les enfants!

10¢ DE RÉDUCTION À L'ACHAT DE CE PRODUIT

Monsieur le marchand, A. Lassonde et Fils vous remboursera ce coupon pour sa valeur nominale plus 5 cents pour les frais de manutention à condition que vous vous soyez conformé aux termes de cette offre. Les factures prouvant l'achat d'un stock suffisant pour couvrir les demandes de remboursement devront être fournies sur demande. Toute autre utilisation constitue une fraude.

Postez ce coupon à C.P. 144, Station A, Longueuil. Cette offre prend fin le 16 juillet 1977 et n'est valable qu'à l'achat de boisson à saveur de chocolat Rougemont.

50-31-05

Après les activités sportives, le bricolage, ça s'prend bien froid!

Vous la trouverez chez votre épicière au rayon des jus et boissons à saveur de fruits Rougemont. ROUGEMONT A LE DON DES BONNES CHOSES.

Découpez ce coupon et profitez de notre offre de lancement pour essayer la boisson à saveur de chocolat Rougemont.

Plusieurs familles chassées par le feu

L'épicerie Savard, située au 200 rue Saint-Olivier, à Québec, a été endommagée par un incendie, la nuit dernière. Plusieurs familles qui habitaient aux étages supérieurs du même bâtiment ont été évacuées par précaution, mais elles ont pu réintégrer leur logis environ une heure plus tard.

L'alerte a été enregistrée vers minuit trente. Le feu était visible de l'extérieur lorsque les premiers pompiers sont arrivés et il y avait beaucoup de fumée. Deux lances ont toutefois suffi.

Le chef de division Turcotte, qui a dirigé les manoeuvres avec le chef de district P. Lirette et le lieutenant J.-P. Conseiller, laisse entendre que l'incendie a pris naissance en arrière d'un réfrigérateur à liqueur et qu'il a probablement été causé par une défectuosité électrique.

Pour parvenir à circonscire les flammes, les pompiers ont dû briser le mur et le plafond. Ils ont ouvert toutes les fenêtres des logements pour faire sortir la fumée.

Personne n'a été blessé. Les pompiers ont quitté les lieux vers 01h30.

Circulation paralysée

La circulation sur le pont Pierre-Laporte, en direction sud, a été paralysée pendant plusieurs heures, hier après-midi. Un camion a versé et son chargement s'est répandu sur la chaussée.

La crevasse d'un pneu avant serait à l'origine de l'accident qui n'a fait aucun blessé. L'incident est survenu vers 14h et le pont a été déblayé vers 19h. La circulation a été surtout pénible à l'heure de pointe.

Le noyé est identifié

Le corps d'un noyé qui a été repêché, en fin de semaine, sur le bord du fleuve à Saint-Vallier de Bellechasse, a été identifié à la morgue provinciale, hier. Il s'agit d'un citoyen de Sainte-Foy qui était disparu depuis quelque temps.

à Quichet & Fermé
Un succès tous les soirs, lorsque vous entrez en scène.

En vente chez
CHAUSSURES CHRISTIAN,
du lundi au mercredi: 9h. à 17h.30,
les jeudi et vendredi: 9h. à 21h.,
samedi: 9h. à 17h., dimanche excepté.
PLACE LAURIER - PLACE STE-FOY
CENTRE D'ACHAT JADIS
PLACE FLEUR DE LYS

chaussures christian

L'acquittement est maintenu, même si l'ivressomètre marquait.09

par J.-Claude RIVARD

A son tour, la Cour d'appel du Québec, a reconnu l'existence d'une marge possible d'erreur de.01 dans la mise en opération de l'ivressomètre.

En ce faisant, elle a confirmé l'acquittement prononcé en juillet 1975, par le juge Georges-René Fournier, de la cour supérieure, d'un Québécois traduit devant les tribunaux pour avoir conduit son véhicule alors qu'il avait.09 d'alcool dans le sang.

La décision du juge Fournier qui avait fait manchette, dans les journaux du Québec, constituait un précédent dans la province.

L'homme avait été arrêté sur la rue Couillard, à Québec, au début de la nuit du 23 juillet 1974 par la Sûreté municipale de Québec.

Traduit en cour municipale, devant le juge Laurent Cossette, il fut condamné à l'amende pour avoir eu.09 d'alcool dans le sang, au volant de son automobile. Ce juge en était venu à la conclusion qu'en adoptant l'ivressomètre Borkenstein, le législateur présumait probablement que cet appareil n'était pas parfait et qu'il a certes dû en tenir compte en établissant la limite permise d'alcool dans le sang à 80 milligrammes (.08).

Les avocats Narcisse Proulx et Gilles Garneau ont aussitôt soumis l'affaire, au juge Fournier, siégeant en révision de procès ("de novo") en chambre criminelle de la cour supérieure.

Celui-ci en est venu à la conclusion qu'à moins que la poursuite n'établisse, hors de tout doute raisonnable, que l'intimé avait plus de 90 p.c. d'alcool dans le sang, l'accusé doit bénéficier du doute engendré par la marge possible d'erreur de 10 p.c.

Un témoin

Un chimiste de l'Institut de médecine légale du Québec, M. Jean-A. Morin, avait révélé, à l'audience, avoir personnellement travaillé avec le professeur Borkenstein, inventeur de l'appareil; avoir lui-même travaillé à la mise au point de l'ivressomètre, au Québec, pour le compte du ministère de la Justice; avoir formé la plupart des techniciens qui utilisent cet appareil dans la province.

Or, c'est ce "témoin hautement qualifié et dépouillé de tout préjugé" qui a affirmé que l'ivressomètre Borkenstein était susceptible d'erreur à dix pour cent.

La Cour d'appel

En principe, la Cour d'appel rejette un recours exercé par le procureur-général du Québec, pour la bonne raison qu'aucun appel n'est permis, à propos d'une révision de procès, à moins que ce recours ne porte exclusivement sur une question de droit. Elle fait toutefois davantage.

En dépit de la dissidence du juge Yves Bernier, porté à croire que la marge d'erreur de.01 a été prévue par le législateur et que le technicien en tient essentiellement

Comparaisons relativement à la saisie de drogue

CHESTER, N.-E., (PC) — Quatre personnes ont comparu, dimanche, devant le juge de paix de Chester (N.-E.). D'autres interpellations sont à prévoir en rapport avec la saisie de drogue au large des côtes de la province, la plus grosse capture jamais effectuée par la police canadienne.

"Je peux dire qu'il y aura sans doute d'autres arrestations", a déclaré, hier, le sergent Bill Smith de la GRC, après la saisie, samedi, de six tonnes et demie de marijuana et de hachich, dont la valeur marchande est évaluée à \$14 millions.

Le sergent Smith a précisé que les identités des trois citoyens des États-Unis et du Canadien qui ont comparu ne seront pas rendues publiques avant l'audience du tribunal prévue aujourd'hui à Bridgewater. Les accusés pourront ainsi bénéficier des conseils de leurs avocats, avant de comparaître devant le juge Hiram Carver, de la Cour provinciale.

compte en rédigeant son certificat d'analyse d'haleine, les juges Lucien Tremblay et Fred Kaufman maintiennent toutefois le jugement du juge Fournier.

Le juge Kaufman effectue, notamment, un tour d'ho-

rizon de quelques décisions analogues rendues dans les autres provinces du Canada. Il retient que dans toutes, l'ivressomètre n'est perçu que comme un outil, non exclusif, utilisé pour mesurer le taux d'alcoolémie d'un

individu, faute de tout autre moyen approprié. On y reconnaît, de façon générale, une possibilité d'erreurs et d'imprécisions dans l'utilisation de l'ivressomètre, compte tenu des circonstances de temps et d'espace. On y re-

connait aussi que rien n'y annule le droit qu'a un accusé de contester juridiquement cet appareil pour tenter de prouver son innocence. "J'ai du mal à voir comment on pourrait restreindre le droit qu'a un accusé de se

défendre en démontrant qu'il n'a pas consommé de boissons alcooliques ou qu'il n'en a consommées qu'une petite quantité", dit-il. "Selon mon point de vue, le code n'a pour but que de donner un statut spécial (si

l'expression peut être ainsi dite) à un certificat dûment émis, ce qui dispense la couronne de certaines formalités telles que de prouver le caractère du signataire de ce certificat ou l'authenticité de sa signature".

"Cette présomption ne va pas plus loin que ce que l'on retrouve dans le code. Je ne voudrais pas, par interprétation judiciaire, tenter d'y voir plus que le législateur y dit effectivement ou semble vouloir y dire".

Si vous fumez.



Depuis quelques années, la controverse au sujet de la cigarette a fait parler beaucoup de monde.

Si vous êtes un fumeur de cigarettes, vous connaissez bien le problème et tout ça vous a sans doute fait réfléchir.

Nous aussi nous y pensons. Etant dans l'industrie du tabac, nous sommes au coeur du problème et les préoccupations des fumeurs sont aussi les nôtres.

Nous n'avons pas l'intention de vous conter des histoires ou de vous convaincre de fumer ou de ne pas fumer. Chacun doit être libre de faire son choix.

Cependant, en tant que fabricant de cigarettes, il est parfaitement logique que nous aidions ceux qui fument encore, à solutionner leur problème. C'est pourquoi nous avons créé Vantage.

Vantage vous offre toute la vraie saveur du bon tabac. De plus, nous avons réussi à réduire de beaucoup tout ce qui vous fait réfléchir au sujet de la cigarette.

Nous savons tous qu'il existe d'autres cigarettes qui filtrent plus que Vantage. Mais après en avoir essayé plusieurs, vous avez constaté qu'elles ne goûtaient presque rien.

Bien sûr, nous prêchons pour notre paroisse, mais nous sommes convaincus que vous serez étonné par la saveur de Vantage.

Si les effets de la cigarette vous font réfléchir, pensez à Vantage et essayez-en un paquet.

Vantage est tellement savoureuse que vous en oublierez votre marque habituelle.

Le SCFP pourrait rallier un nouveau front commun

par J. Jacques SAMSON

Le Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP) qui ne compte pas moins de 44.000 membres au Québec, dont la presque totalité dans le secteur public, serait toujours consentant à participer à une nouvelle expérience de négociations à l'intérieur du front commun intersyndical, en 1978.

C'est un secret de polichinelle que des divergences de vues entre les équipes de négociateurs de la FTQ, à laquelle est affilié le SCFP et celles de la CEQ et de la CSN avaient affaibli le dernier front commun.

Les 400 délégués au congrès du conseil du Québec du SCFP qui débute aujourd'hui

à Québec répondront vraisemblablement d'une façon positive à une interrogation de leur exécutif pour participer à un nouveau front commun, à condition que le gouvernement et les syndicats définissent conjointement les prochains cadres de négociations.

La dernière négociation du front commun

FTQ-CEQ-CSN était encadrée par la loi 95.

Un groupe de travail CSN-FTQ sur les prochaines négociations dans le secteur des affaires sociales s'est déjà attelé à la tâche, avons-nous d'ailleurs appris, hier.

Dans un même souffle, les délégués devraient adopter

des résolutions réclamant que les travailleurs du secteur public soient les premiers consultés dans la définition des services essentiels.

Le congrès du travail du Québec du SCFP est une préparation directe des assises biennales de la FTQ, à

Montréal, en novembre prochain.

Le sommet économique

Le directeur québécois du SCFP, M. Roger Laramée, s'est par ailleurs plaint que les problèmes de relations de travail dans le secteur public n'aient à peu près pas été abordés au premier sommet économique et social du gou-

vernement Lévesque. M. Laramée rapporte avoir été l'un des seuls intervenants sur ce sujet.

Les délégués prendront connaissance d'un rapport des discussions du sommet économique, qualifié de "colloque" par M. Laramée et devront se prononcer sur l'opportunité pour leur organisation de se joindre à d'autres sommets du genre.

Les travaux porteront en plus sur la loi anti-scab réclamée par les milieux syndicaux, les revendications portant sur la condition féminine puisque 50% des membres du SCFP sont des femmes, une hausse possible des cotisations et le droit de grève dans le secteur public.

Prendre ses distances

À la suite de plusieurs autres organisations syndicales, le congrès du SCFP doit

enfin prendre ses distances face au gouvernement Lévesque. M. Laramée déclarait hier, au cours d'une conférence de presse: "Il s'agissait, en 1975, d'appuis tactiques, conjoncturels, qui ne liaient en rien le syndicat et la centrale au PQ."

"Le SCFP a mené des luttes très dures au cours des dernières années et nous n'avons nullement l'intention de marquer le pas au nom d'une quelconque concertation."

La FTQ a été maintes fois accusée de collusion avec le gouvernement Lévesque au cours des derniers mois et plus particulièrement en raison de son empressément à participer aux travaux sur la sécurité au travail et au sommet économique.

Les positions du congrès du SCFP devraient calmer les éléments réfractaires du SCFP.

Une commission rogatoire pour juger des présumés dangers du français dans les ateliers d'Air Canada

MONTREAL (PC) — La société Air Canada a déposé une requête, hier, pour appuyer son point de vue voulant que l'usage du français dans ses ateliers de Dorval puisse constituer un danger pour la sécurité publique.

Air Canada demandait de visiter des lieux et réclamait également la mise sur pied d'une commission rogatoire, ce à quoi le juge Fernand Legault, de la Cour supérieure, a consenti, malgré les objections des représentants des mécaniciens et préposés d'entretien de la société d'Etat et du député fédéral Serge Joyal.

Le tribunal et les avocats quitteront Montréal demain

pour se rendre à Vancouver, après un court séjour à Toronto, et devraient être de retour vendredi. De plus, tout le groupe visitera les ateliers de la base principale de Dorval, de même que le CEGEP Edouard-Montpetit où sont dispensés des cours aux apprentis mécaniciens.

Durant cette même visite dans l'Ouest, une commission rogatoire sera mise sur pied pour entendre, notamment à Vancouver, un dénommé Marcella, à l'emploi de la firme Boeing, à Seattle. Celui-ci n'aura que 30 minutes de vol à effectuer pour apparaître devant ladite commission.

Les avocats Pierre Lamontagne et Callin Irving, agis-

sant pour Air Canada, ont expliqué à l'appui de cette requête que le but de ce voyage éclair était de démontrer des faits connexes qui sont à la base du problème linguistique pour les mécaniciens affectés à la principale base d'entretien de Dorval et ceux des autres bases de Toronto et Vancouver.

Pour leur part, les mécaniciens, représentés par Me Gino Castiglio, Me Michel Décaray et M. Michel Jasmin, ceux-ci agissant également

pour le député Joyal, avaient déjà demandé et obtenu qu'une commission rogatoire se rende à Paris, Bruxelles et en Suisse pour démontrer comment la langue française peut être utilisée pleinement et ne constituer aucun risque pour qui que ce soit.

Hier, les mécaniciens, par leur procureur, Me Castiglio, se sont opposés à la tournée Toronto-Vancouver, soutenant qu'il s'agissait là d'une dépense inutile, surtout que la pertinence d'un tel dépla-

cement n'a pas été prouvée. Même s'il s'est plié à cette demande, le juge Legault a cependant pris soin de préci-

ser qu'il se réservait le droit de refuser d'accorder les frais de voyage si celui-ci s'avérait par la suite inutile.

Une situation sociale explosive (C. Laurin)

MONTREAL (PC) — Le ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin, a déclaré hier que "l'exclusion systématique" des francophones du monde anglophone des affaires a créé au Québec une "situation sociale explosive".

"Dans les entreprises dirigées par des gens de langue anglaise, d'ajouter M. Laurin, il existe tout un système de mise à l'écart des francopho-

nes des postes de direction, ce qui contribue à maintenir la puissance des anglophones dans certains secteurs clés de l'économie québécoise".

Le ministre qui s'adressait à quelque 250 membres de la Montreal Personnel Association dit aussi que les injustices et inégalités qui ont "allumé" la crise d'octobre 1970 existent encore aujourd'hui.

Substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente". On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notable des hémorroïdes. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

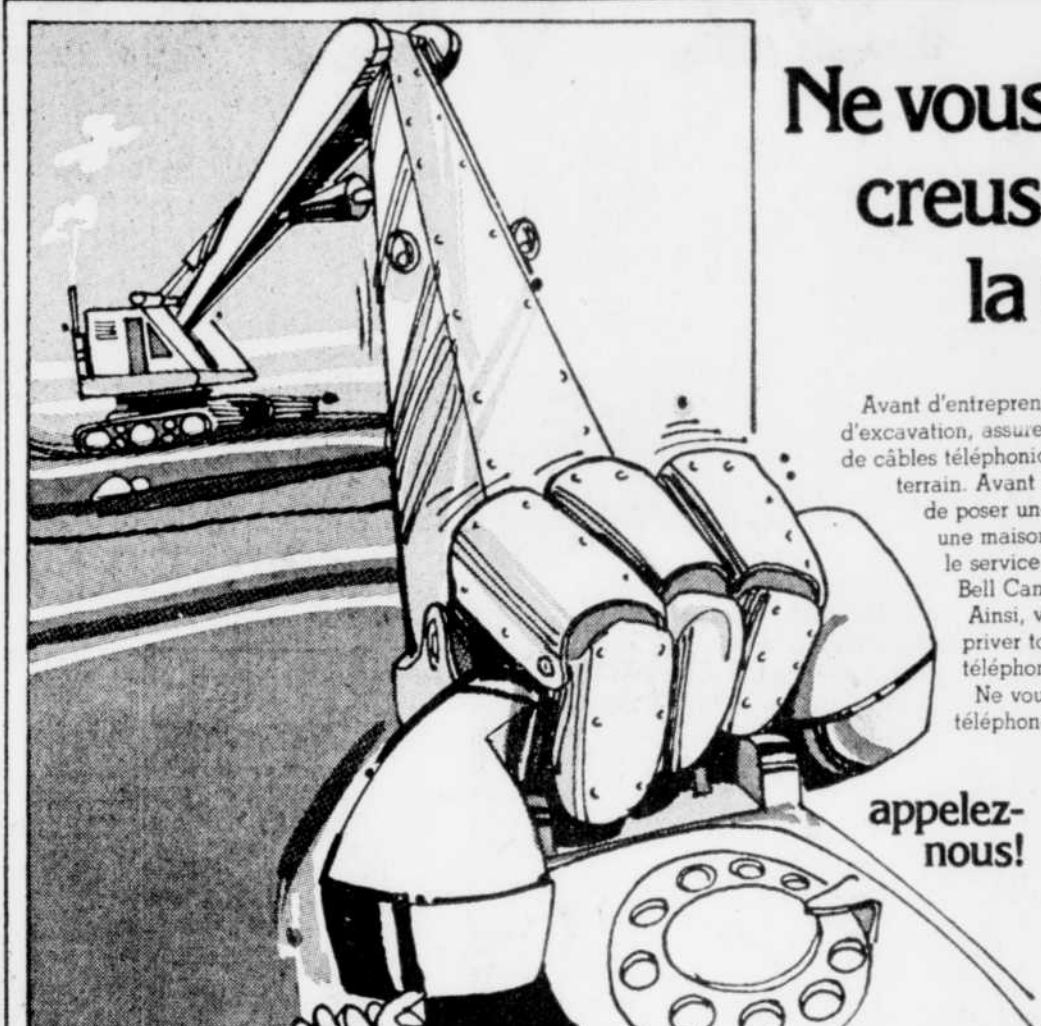
Cette substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cel-

lules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

Préparation H



Ne vous creusez pas la tête!

Avant d'entreprendre des travaux d'excavation, assurez-vous qu'il n'y a pas de câbles téléphoniques enroulés dans le terrain. Avant d'installer une piscine, de poser une clôture ou de bâtir une maison, communiquez avec le service des réparations de Bell Canada. Ainsi, vous ne risquez pas de priver tout le voisinage du service téléphonique.

appelez-nous!

Bell Canada

Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

Gemey DuBarry



Les produits DuBARRY... SKIN CLINIC

- | | | |
|--|---------------------------------------|--|
| A. Traitement - peaux normales. | B. Traitement - peaux grasses. | C. Traitement - peaux sèches. |
| 1. Démaquillant profond. 4.50 | 1. Crème nettoyante. 4.50 | 1. Lait démaquillant. 4.95 |
| 2. Lotion tonique. 2.60 | 2. Tonique astringent. 4.50 | 2. Lotion tonique. 4.50 |
| 3. Crème de jour hydratante. 5.25 | 3. Crème hydratante. 5.25 | 3. Crème de jour hydratante. 3.75 |
| 4. Crème de nuit hydratante. 3.95 | 4. Crème de nuit. 3.95 | 4. Concentré hydratant. 3.95 |

D. Cadeau:
Avec chaque achat de \$5.00, vous recevrez une Lotion Protectrice pour toutes peaux. Venez rencontrer les représentants DuBarry, les 2, 3 et 4 juin, chez Pollack: Mile Lina Brunet, à Québec et Mile Margaret Fortin, à Lévis.

COSMETIQUES (Rayon 240) - Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.

Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

NOUVEAU! PLAYTEX* Plus Femme® SOUTIENS-GORGE SANS COUTURE



PRIX SPÉCIAL D'INTRODUCTION \$8.95

\$2.00 DE RABAIS

SUR LE PRIX SUGGÉRÉ DE \$10.95

Les nouveaux soutiens-gorge Plus Femme sans couture vous donnent une poitrine plus douce sous les vêtements les plus moulants... tout en galbant votre buste pour mieux dévoiler vos plus jolis secrets.

PLUS **\$2.00 DE RABAIS**

sur les soutiens-gorge Plus Femme demi-bustes et décolletés plongeants de votre choix.

Modèles	Description	Prix suggéré	Prix spécial
110	Sans couture Tricot — Demi-buste blanc	\$10.95	\$8.95
6110	Sans couture Tricot — Demi-buste beige	\$10.95	\$8.95
6111	Sans couture Dentelle douce — Demi-buste beige	\$10.95	\$8.95
718	Tricot & Dentelle — Demi-buste blanc	\$9.95	\$7.95
6718	Tricot & Dentelle — Demi-buste beige	\$9.95	\$7.95
733	Dentelle — Décolleté plongeant blanc	\$10.95	\$8.95
6733	Dentelle — Décolleté plongeant beige	\$10.95	\$8.95
734	Dentelle — Décolleté plongeant Blanc Agrafage à l'avant	\$10.95	\$8.95

Plus Femme **PLAYTEX***
exprime tout ce que vous êtes... et même un peu plus!

VETEMENTS DE BASE (Rayon 360) Mail St-Roch, 2^e étage; Lévis, étage supérieur.